

2022

Budget principal

Les Martres de Veyre



La loi du 6 février 1992 (articles 11 et 12) et l'article L.2312-1 du code général des collectivités locales (CGCT) indiquent que pour les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire, même s'il n'a pas de caractère décisionnel. Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire, en cas d'absence, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Ces dispositions s'appliquent également aux Centres Communaux d'Action Sociale.

Le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il permet au Conseil Municipal d'être informé du contexte national dans lequel s'inscrit le budget et de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et un compte rendu, mais il ne donne pas lieu à un vote

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de présenter et interpréter les résultats de l'exercice écoulé et de discuter des principales orientations budgétaires pour les exercices à venir, en fonction des résultats antérieurs et de la capacité d'autofinancement. Il doit permettre de dégager les principales évolutions des finances communales et les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république) - Article 107 : Afin d'améliorer l'information des conseillers, le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Ce rapport doit comporter les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget primitif. Des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette doivent être également intégrées dans ce rapport

Le rapport doit être transmis au préfet du département ainsi qu'au président de l'EPCI dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen

Données sources :

Rétrospective : Comptes des collectivités DGFIP

Bilan 2021 – Estimation à partir des états comptables (comptes administratifs) de la collectivité

Analyse de conjoncture 2022: INSEE, Bulletins de la BDF

PLF 2022:

www.collectivites-locales.gouv.fr

AMF (Association des Maires de France),

Support à la préparation du DOB Document de la caisse d'Epargne à destination des collectivités, et de la Banque Postale

Table des matières

I. Le contexte économique général	4
II. LFI 2022 - Principales dispositions pour les communes	5
III. Le contexte local - Les Martres de Veyre	8
IV. Analyse rétrospective – Situation financière de la commune	9
A. Les dépenses de fonctionnement	9
B. Les produits de fonctionnement.....	18
C. Bilan de la section de fonctionnement	27
D. Les dépenses d'investissement.....	29
E. Les ressources d'investissement.....	30
F. Bilan de la section d'investissement	32
V. Analyse de l'endettement	33
A. L'encours de de la dette sur longue période.....	34
B. L'annuité de la dette	34
C. La capacité dynamique de désendettement.....	35
D. La structure de la dette	36
VI. Bilan	38
VII. Eléments de prospective et orientations budgétaires	40
A. Les recettes de fonctionnement 2022.....	40
B. Les charges de fonctionnement 2022	41
C. Les prévisions de dépenses et recettes d'investissement.....	42

I. Le contexte économique général

Pour les grandes économies mondiales, l'année 2021 a été marquée par un retour de la croissance plus au moins rapide, parfois au détriment de leur population comme les Etats-Unis avec un taux élevé de mortalité, la Chine a retrouvé largement son niveau d'avant pandémie même si la croissance est légèrement inférieure.

La remontée des prix des énergies, des biens de consommation et biens intermédiaires du fait de la pénurie de certains matériaux, provoquent une accélération de l'inflation sur le second semestre.

En parallèle de la reprise de croissance, et de l'envolée des prix, les inégalités sociales se creusent, à l'heure où certains groupes et leurs actionnaires font des bénéfices record.

La croissance dans la zone euro (Source support DOB de la Caisse d'Epargne)

- En 2021, la croissance dans la zone euro, devrait atteindre 5,3% (-6,5% en 2020) puis ralentirait progressivement à 4,3% en 2022
- La croissance est moins rapide qu'aux Etats-Unis, du fait de confinements plus longs et restrictifs. Les commandes sont en très nette augmentation dans l'industrie mais pénalisées par la pénurie des biens, et les difficultés d'approvisionnement.
- L'inflation est de 5% en décembre contre 0,9% en janvier très fortement liée au coût des énergies.

Les indicateurs de la conjoncture française

- **La croissance française : le PIB progresserait en moyenne de 7% sur l'année 2021 (après -8% en 2020)** Un rebond est observé pour toutes les composantes, notamment dans l'hébergement et la restauration, la consommation des ménages retrouve son niveau d'avant la crise
- **L'inflation** : s'établirait à 3,4% en décembre 2021 contre une inflation quasiment nulle en décembre 2020. L'inflation moyenne sur 2021 serait de 2,1%.
- **Le taux de chômage** : la création d'emplois et une hausse de la population font reculer le taux de chômage à un niveau inférieur à 2020. De 8,1% au quatrième 2020, il s'établirait à 7,4 en 2021 au sens du BIT (source Insee).
- **La dette publique** : est estimée à 115,6% du PIB en 2021 après 115% en 2020
- **Le déficit public** : estimé à 8,4% en 2020, (3,1% en 2019) serait de 8,4% en 2021 il diminuerait pour atteindre 4,8% en 2022

II. LFI 2022 - Principales dispositions pour les communes

C'est le dernier volet de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (restriction des dépenses de fonctionnement et maintien du niveau d'investissement).

Les transferts financiers aux collectivités locales

LFI 2022 : 105,5 Mds€ +1,2% (hausse essentiellement liée à la fiscalité transférée), dont 52,7% de concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Les Concours financiers de l'Etat

LFI 2022 : 52,7 Mds€ contre 52,1 Mds€ en 2021

Ce sont les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales et les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT), la TVA des régions et celle du fonds de sauvegarde des départements.

PSR - Prélèvements sur recettes : 43,2 Mds€ en 2022 (-0,4%,) mais en hausse hors dispositifs spécifiques liés à la crise sanitaire.

Les PSR représentent 82% des concours financiers de l'Etat et 41% de l'ensemble des transferts aux collectivités locales. Les principales composantes sont : La Dotation Globale de fonctionnement (DGF), le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

A- DGF : de l'ordre 26,8 Mds€ , une nouvelle année sans revalorisation de l'enveloppe

- **18,3 Mds€ pour les communes et EPCI**
- **8,5 Mds€ pour les départements**

Même si l'enveloppe reste stable, les évolutions individuelles des collectivités peuvent se traduire par une hausse ou une baisse., en fonction de l'évolution démographique notamment mais aussi d'un écrêtement en fonction du potentiel fiscal.

La DGF fait l'objet d'écrêtements pour financer la péréquation.

Augmentation du seuil du potentiel fiscal pour l'écrêtement en 2022. L'écrêtement porte actuellement sur la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal par habitant (logarithmé) est supérieur ou égal à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes. La LFI 2022 remplace ce pourcentage par 85%. Cet écrêtement sera donc concentré sur un nombre plus réduit de communes.

L'AMF dénonce une perte de pouvoir d'achat pour les collectivités. La péréquation étant financée à l'intérieur de la DGF, ce qui entraîne chaque année des pertes conséquentes de ressources pour une grande partie des communes et EPCI.

Bonus de DGF pour les communes nouvellement créées : Pour les communes nouvelles créées à partir du 1er janvier 2022 qui ne regroupent que des communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants, la LFI 2022 majore leur dotation d'amorçage de 4€ par

habitant. Ce « bonus » de DGF versé pendant trois ans passe donc de 6€ par habitant à 10€ par habitant. Cette majoration sera financée par l'écrêtement de la DGF des communes.:

Prolongement en 2022 de deux dotations liées à la crise sanitaire (au montant plafonné).

-Dotation à destination des régies des collectivités (hors eau, assainissement, chauffage urbain, remontées mécaniques, etc.)

-Dotations à destination des communes et EPCI ayant eu une baisse de d'épargne brute de plus de 6,5% par rapport à 2019

B- Les dotations de péréquation financées par l'écrêtement de la DGF pour la 4^e année consécutive.

Evolution globale de la péréquation verticale : +190 M€ (180 en 2021)

- **DSU** (Dotation de Solidarité Urbaine) : + 95 M€
 - **DSR** (Dotation de solidarité Rurale) : + 95 M€
 - **DNP** (Dotation nationale de péréquation) : identique à 2020 et 2021 :
 - **DCRTP** : stable pour le bloc communal et les départements
 - **DSR cible** et la **DSR bourg centre** : les variations ne sont pas encore connues.
- La minoration des variables d'ajustements se feront au prorata des recettes réelles de fonctionnement comme en 2020 et 2021

C- FDTP : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

Stable avec une enveloppe identique à 2020 et 2021 (284 M€)

RCT (Relations avec les collectivités territoriales) : 4,6Mds€

Ce sont les dotations d'investissement : qui sont principalement, la dotation générale de décentralisation (DGD), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL pour les communes et groupements et DSID pour les départements).

D- DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : (1 046 M€), identique à 2021

E- DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local répartie par les préfets, augmentation de l'enveloppe, mais elle est fléchée sur les CRTE (+ 337M€).

F- DPV : **Dotation politique de la ville (150 M€)** identique à 2021

Notification des dotations d'investissement

La loi de finances précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, les subventions de la DETR, de la DPV, de la DSIL et de la DSID doivent être notifiées pour au moins 80% du montant des crédits répartis pour l'exercice en cours, durant le 1^{er} semestre de l'année civile.

Avant le 31 juillet (30 septembre auparavant) de l'exercice en cours, la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention ainsi que le montant des projets et celui de la subvention attribuée par l'État sont publiés sur le site internet officiel de l'État (préfecture départementale ou régionale).

G-TVA des régions (4,7Mds€) et TVA fonds de sauvegarde des départements (0,2Mds€)

La Fiscalité,

A –Rappel : réforme fiscale pour la taxe sur les habitations principales : TH

- **2018 à 2020** Dégrèvement progressif pour 80% des ménages sous condition de revenu
- **En 2020 : 20% des ménages restent imposés à 100%**
- **2021** la part d'imposition à la TH des 20% de ménage passe à 70%
 - **Les communes ne votent plus les taux de TH.** La recette est affectée à l'Etat sauf pour les résidences secondaires (revalorisation des bases 0,2%)
 - Compensation des pertes de recettes fiscales par transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département (pour les communes sauf ville de Paris) ou une fraction de TVA pour les EPCI
 - Le nouveau taux communal est égal à la somme de celui antérieur de la commune et de celui du département.
 - **Mise en place d'un coefficient correcteur**
$$= 1 + \frac{\text{différence entre TH supprimée et TFB transférée}}{\text{Produit global (commune + département) de TFB 2020}}$$
- **2022** la part d'imposition à la TH des 20% de ménages imposés passe à 35%
- **2023 suppression définitive de la TH pour tous les ménages sauf sur les résidences secondaires**

B -LF 2022 pour le bloc communal

- **+3,4%** de revalorisation forfaitaire sur les bases des terrains, locaux d'habitation hors TH sur les résidences principales des 20% des ménages toujours imposés en 2022)
- **5,5%** : c'est le taux d'évolution estimé du montant de TVA à reverser en 2022 aux intercommunalités et à la ville de Paris pour compenser leurs pertes de TH
- **Compensation des pertes de TH : 100 M€ supplémentaires aux collectivités pour tenir compte des rôles supplémentaires de TH 2020 émis jusqu'en novembre**
- **Compensation intégrale (pendant 10 ans) des exonérations de TFPB** applicables aux logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026
- **Reconduction de la clause de sauvegarde fiscale**, hors recettes domaniales, des communes et EPCI

La demande de pouvoir supprimer l'exonération de TFPB sur les logements neufs n'a pas été entendue, les communes ne peuvent pas supprimer l'exonération au-deçà de 40%

III. Le contexte local - Les Martres de Veyre

Les Martres de Veyre (Source INSEE / DGFIP)		
Chef lieu du canton des Martres de Veyre		
EPCI : Mond'Arverne Communauté (27 communes)		

Strate de population	superficie	Voiries
3500 à 5000 habitants	928Ha	31,75km
Population légale 2019 entrant en vigueur au 1er janvier 2022		
Totale	Municipale	Comptée à part
4039	3984	55
Répartition population 2018		
- de 20ans	de 20 à 64 ans	+ de 64 ans
23%	58,00%	19,30%

Etat civil sources INSEE	entre 2010 et 2018	2019	2020
Naissances	399	33	42
Décès	250	24	25
Soit un solde naturel	149	9	17

Fiscalité 2019		Nb logements sociaux
Nombre de foyers fiscaux	2240	
Part non imposables	52,20%	104
Nb logements imposés à la TH	1 865	

Revenu fiscal moyen par foyer 2020			
communal	Départemental	Régional	National
26 087 €	27 329 €	31 077 €	27 470 €

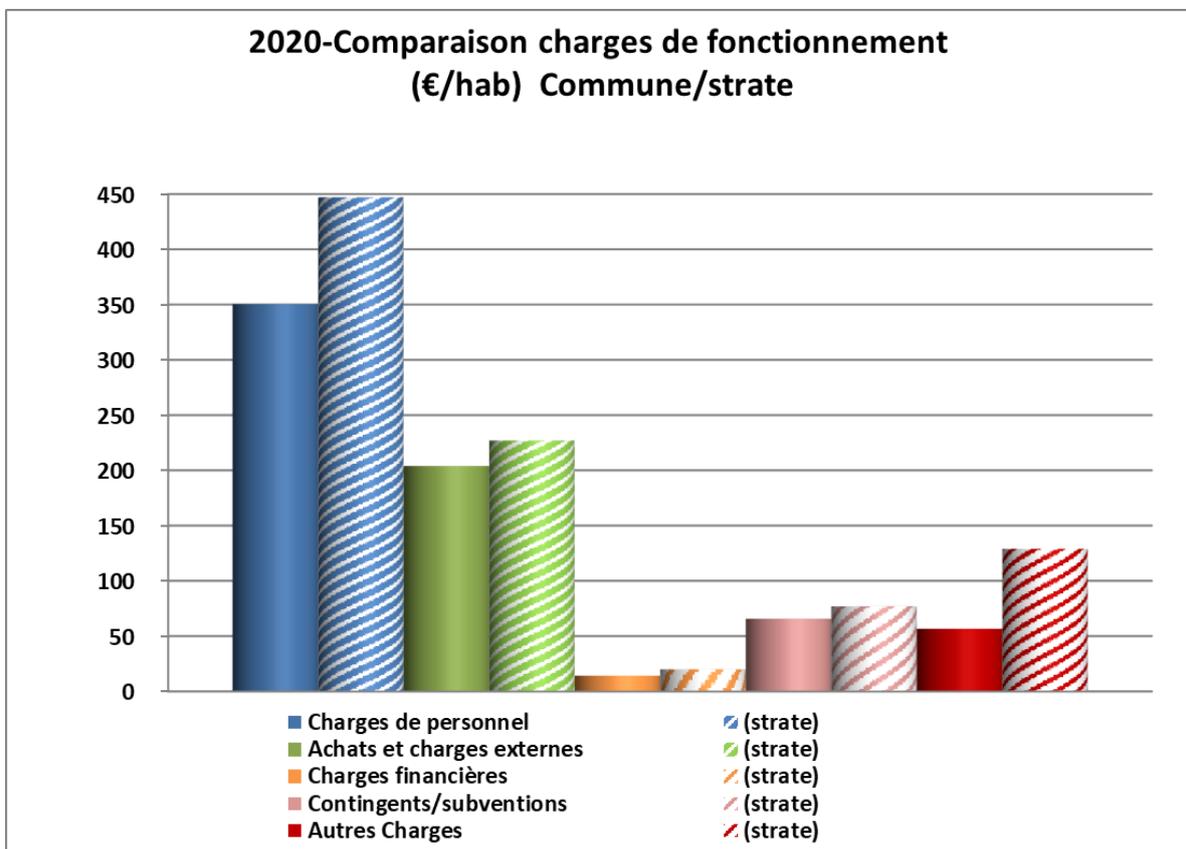
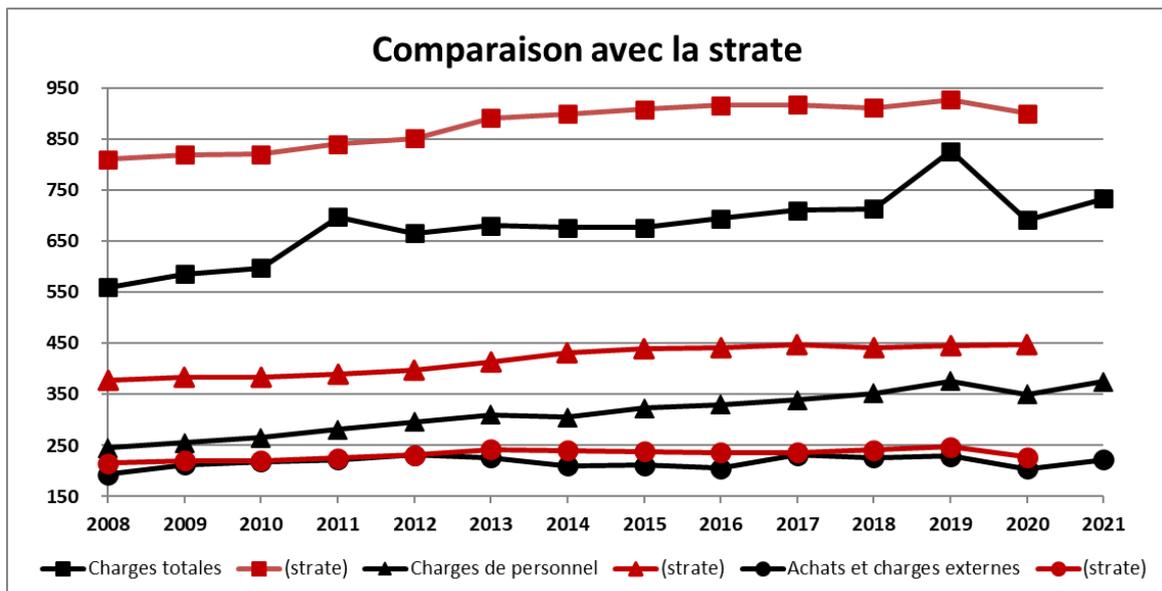
Potentiel fiscal et financier 2020 en€/hab		
	communal	Strate
Fiscal	652 €	880 €
financier	723 €	960 €

Encours de la dette au 31/12/2019 en €/hab			
communal	Départemental	Régional	National
721	894	828	751

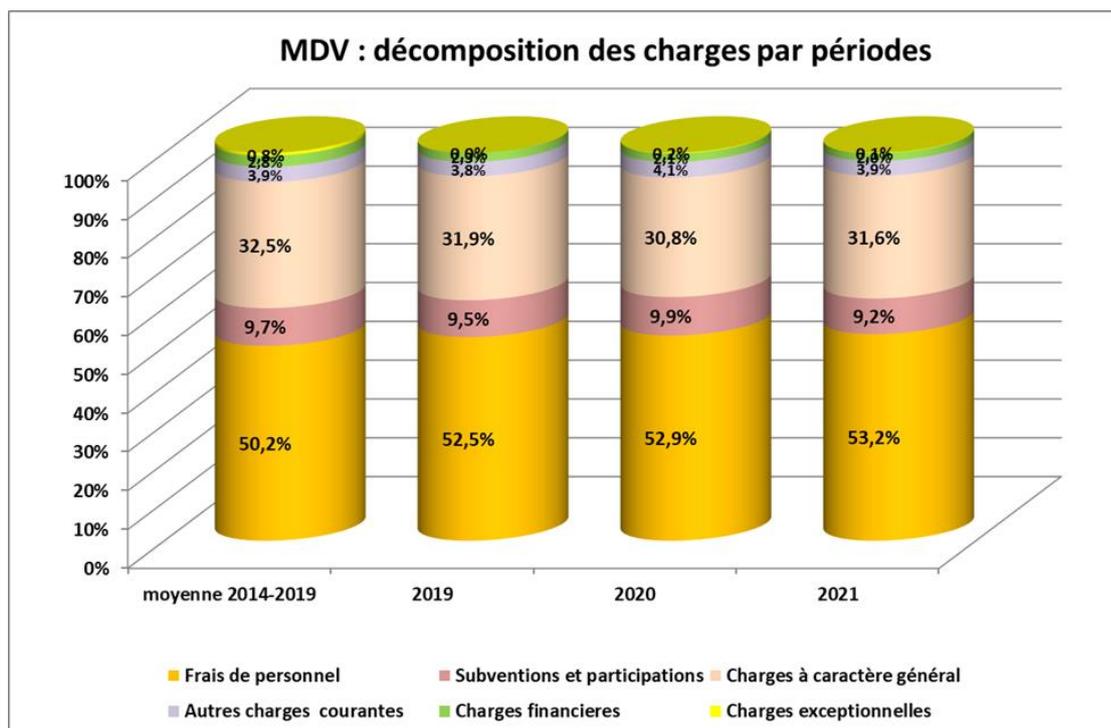
IV. Analyse rétrospective – Situation financière de la commune

A. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges totales de fonctionnement en €/hab de la commune sont toujours inférieures à la moyenne de la strate (communes <5000hab). Les charges de personnel sont également inférieures, mais avec un écart qui se réduit sur les dernières années, (-119€/h en 2010 et -97€/h en 2020), les charges à caractère général quant à elles sont sensiblement proches de la moyenne de la strate.



Analyse des charges réelles et de leur évolution



	moyenne 2014-2019	TCAM 2014 2019	2019	2020	2021	Δ 2019 2021
<i>Population</i>			4 030	4 032	4 040	
Charges à caractère général	881 476		923 048	822 572	897 814	
% des DR	32,5%		31,9%	30,8%	31,6%	
<i>Evolution</i>	8,7%	1,7%	1,5%	-10,9%	9,1%	-2,7%
Frais de personnel	1 361 613		1 516 500	1 412 591	1 513 261	
% des DR	50,2%		52,5%	52,9%	53,2%	
<i>Evolution</i>	22,7%	4,2%	7,1%	-6,9%	7,1%	-0,2%
Subventions et participations	263 215		274 343	264 986	261 113	
% des DR	9,7%		9,5%	9,9%	9,2%	
<i>Evolution</i>	7,1%	1,4%	6,7%	-3,4%	-1,5%	-4,8%
Autres charges courantes	106 198		108 682	108 689	109 932	
% des DR	3,9%		3,8%	4,1%	3,9%	
<i>Evolution</i>	9,2%	1,8%	1,4%	0,0%	1,1%	1,2%
Total Charges courantes	2 612 501		2 822 574	2 608 837	2 782 119	
% des DR	96,4%		97,7%	97,7%	97,9%	
<i>Evolution</i>	15,6%	3,0%	4,9%	-7,6%	6,6%	-1,4%
Charges financières	77 074		66 681	57 388	56 829	
% des DR	2,8%		2,3%	2,1%	2,0%	
<i>Evolution</i>	-18,7%	-5,8%	-11,6%	-13,9%	-1,0%	-14,8%
Charges exceptionnelles	21 166		481	5 063	3 421	
% des DR	0,8%		0,0%	0,2%	0,1%	
Charges réelles	2 710 742		2 889 736	2 671 289	2 842 370	
<i>Evolution</i>	10,2%	2,0%	4,5%	-7,6%	6,4%	-1,6%
en €/hab	672		717	663	704	
<i>Evolution</i>			4,3%	-7,6%	6,2%	

2014-2019 et 2019-2021

Les charges réelles : Après une progression de 10,2% entre 2014 et 2019, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2%, les charges réelles ont baissé de 1,6% entre 2019 et 2021 une baisse étroitement liée à la crise sanitaire, qui biaise l'analyse des évolutions.

On observe une baisse de 7,6% en 2020. Le montant est inférieur à 2019 (année qui avait connu une forte augmentation notamment avec le coût des assurances, celui-ci avait baissé dans une moindre mesure en 2020).

Les charges réelles augmentent de 6,4% en 2021 : l'inflation croissante notamment sur l'énergie, l'alimentation, les matériaux et matériels, contribuent à cette hausse, bien que la crise sanitaire qui perdure influe aussi sur les montants avec moins de prestations par exemple et de consommation.

Les charges à caractère général : Une forte progression de 8,7% entre 2014 et 2019 liée notamment au coût des assurances, mais aussi à des frais d'entretien de bâtiments, terrains et voiries plus importants, bien qu'en 2018 on note une baisse sur ces mêmes postes. De 2019 à 2021 on note une baisse de 2,7%, l'année 2020 avec les périodes de confinements influe beaucoup sur ce résultat.

Les charges de personnel : Les charges de personnel ont augmenté de 20% entre 2014 et 2019. Elles ont baissé de 0,2% entre 2019 et 2021, elles représentent 53,2% des charges

Les charges financières : ont chuté de 30% sur la période 2014-2019 et de 14% sur les 3 dernières années, effet du solde d'emprunts, du vieillissement de la dette et des taux d'intérêt sur les taux variables toujours bas en 2021.

Charges de personnel 53,2% des DRF +7,1% par rapport à 2020

Composante qui représente plus de 50% des charges réelles de fonctionnement

Après une forte augmentation en 2019 (principalement le recrutement d'un agent pour le service de balayage mutualisé, et donc à mettre en relation avec la recette générée, ce poste baisse de 6,9% en 2020, puis retrouve sensiblement son niveau d'avant la crise sanitaire.

2020 : La baisse de 6,9% est liée aux périodes de confinements, avec des effectifs réduits. Le transfert de charges du réseau lecture à Mond'Arverne, dont la rémunération des 2 agents a accentué cette baisse. En contrepartie la compensation versée par Mond'Arverne diminue. La médiation scolaire est facturée à la commune en fonction des heures effectuées sur les écoles.

2021 : La hausse de 7,1% s'explique par un retour d'activité plus important, ainsi que l'embauche d'un agent au service technique (en mutation), un contrat aidé à la communication sur 6 mois, des contrats temporaires.

Rappel : Les facteurs d'évolution des charges de personnel,

- L'effet GVT (Glissement Vieillessement Technicité) : changement de grade, d'échelon
- Les revalorisations du point d'indice de la fonction publique (2017) et mise en place de la réforme PPPCR (Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui revalorise les grilles indiciaires et reclassement. Réforme par étapes jusqu'en 2022.
- Les cotisations CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales)
- L'évolution des effectifs (y compris les vacataires).

- Le volume d'heures complémentaires et supplémentaires.
- Les compensations : Les charges de personnel sont corrigées des remboursements, pour congés maladie, des coûts de personnel pour l'EHPAD, Mond'Arverne et le Syndicat du collège (secrétariat, Police).

Bilan Ressources humaines

Effectif GLOBAL sur l'année 2021				
Nb agents par catégorie	C		49	
	B		5	
	A		2	
Nbre agents rémunérés			56	
Nbre agents en longue maladie				
Nbre agents en activité			56	
	dont contrats aidés		1	
	dont contractuels		14	
services	statut	Nombre	totaux	ETP
Adm.Générale	Titulaire	7	8	7
	Non Titulaire	1		0,24
Serv.Technique	Titulaire	11,5	15,5	10,92
	Non Titulaire	4		2,99
Scol.et périscolaire	Titulaire	18	26	17,22
	Non Titulaire	8		2,42
Communication	Titulaire	1	3	0,7
	Non Titulaire	2		0,74
Culture/Musique	Titulaire	1	1	0,9
	Non Titulaire	0		0
Police	Titulaire	1,5	1,5	1,5
TOTAUX		55	55	44,63

Le temps de travail

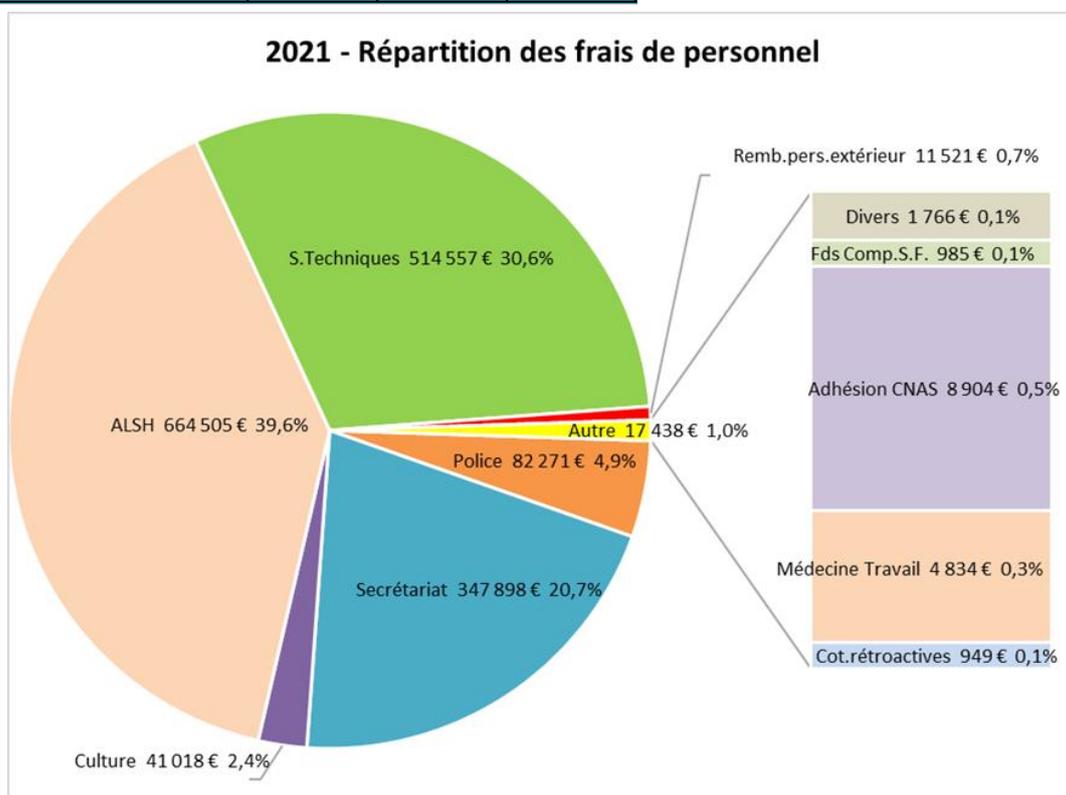
- Le temps de travail d'un agent à temps complet : 35 heures/semaine.

La rémunération

- Le traitement indiciaire de base est fixé par les statuts. La rémunération dépend de l'indice de l'agent qui est fonction de son grade et de son échelon (grille indiciaire de la fonction publique territoriale).

- **2018 : mise en place du RIFSEEP**, Régime Indemnitare tenant compte des **Fonctions**, des **Sujétions**, de l'**Expertise** et de l'**Engagement Professionnel**. Le RIFSEEP comprenant une **Indemnité de Fonctions**, de **Sujétions** et d'**Expertise** (IFSE), mensuelle, et un **Complément Indemnitare Annuel (CIA)**.

- **2019→2022 réforme PPCR**



Les charges à caractère général : 31,6% des DR, +9,1% en 2021

Charges à caractère général	Δ en %				
	2019	2020	2021	2020/2019	2021/2020
TOTALES	933 604	831 614	906 971	-10,9%	9,1%
Corrigées des remboursements	923 048	822 572	897 814	-10,9%	9,1%
Energie et électricité	175 463	163 682	162 380	-6,7%	-0,8%
locations mobilières	52 859	75 761	93 582	43,3%	23,5%
Assurances Autres	89 400	82 649	82 289	-7,6%	-0,4%
Alimentation	57 511	41 401	58 595	-28,0%	41,5%
Fêtes et cérémonies	52 434	22 871	45 048	-56,4%	97,0%
Maintenance	25 191	35 794	39 832	42,1%	11,3%
Autres fournitures non stockées	45 794	41 410	35 731	-9,6%	-13,7%
Entretien Voiries	12 430	19 821	32 697	59,5%	65,0%
Divers services extérieurs	35 911	31 233	28 459	-13,0%	-8,9%
Carburants	25 389	16 887	25 994	-33,5%	53,9%
Autres fournitures	28 674	21 055	24 078	-26,6%	14,4%
Assurance Multirisques	20 903	21 244	23 111	1,6%	8,8%
Frais de télécommunication	19 531	17 305	20 171	-11,4%	16,6%
Entretien Bâtiments publics	43 492	21 302	31 363	-51,0%	47,2%
Entretien ménager Bâtiments / services	30 605	25 342	18 911	-17,2%	-25,4%
Remb. au GFP de rattachement	14 951	14 239	18 810	-4,8%	32,1%
Fournitures scolaires	17 411	16 267	17 127	-6,6%	5,3%
Entret.réparations matériel roulant	14 888	13 350	16 472	-10,3%	23,4%
Entretien Réseaux	2 113	16 224	16 011	667,8%	-1,3%
Fournitures d'entretien	12 317	11 852	12 536	-3,8%	5,8%
Produits de traitement	11 006	7 563	11 664	-31,3%	54,2%
Catalogues et imprimés	15 048	6 472	10 712	-57,0%	65,5%
Concours divers (cotisations)	7 331	7 108	10 218	-3,0%	43,8%
Eau et assainissement	6 226	14 571	9 809	134,1%	-32,7%
Taxes foncières	10 085	9 042	9 157	-10,3%	1,3%
Honoraires	2 698	3 033	8 953	12,4%	195,2%
Fourniture de voirie	14 941	7 226	8 712	-51,6%	20,6%
Entretien de terrains	23 501	22 101	5 899	-6,0%	-73,3%
Frais d'affranchissement	4 822	4 859	4 686	0,8%	-3,5%
Fournitures de petit équipement	9 003	12 945	3 853	43,8%	-70,2%
Crédit-bail mobilier	3 542	3 542	3 542	0,0%	0,0%
Fournitures administratives	3 371	1 765	2 900	-47,6%	64,3%
Fournit.vêtements de travail	3 779	1 161	2 235	-69,3%	92,5%
Autres frais divers	4 984	220	1 822	-95,6%	728,7%
Entret.réparations autres biens	10 514	8 628	1 729	-17,9%	-80,0%
Frais de transports divers	2 224	1 448	1 623	-34,9%	12,1%
Frais d'actes et contentieux	1 974	864	1 359	-56,2%	57,3%
Redevances pour services rendus	2 838	2 613	1 332	-7,9%	-49,0%
Versem.à organismes formation	2 442	4 889	1 283	100,2%	-73,8%
Frais de déplacement	1 526	1 029	930	-32,6%	-9,6%
Documentation générale et techn.	768	653	763	-15,0%	16,9%
Services bancaires et assimilés	-	142	339		138,6%
Indemn.comptable et régisseurs	903	-	220		
Rémunérations div.intermédiaires	768	48	36	-93,8%	-25,0%
Taxes et impôts sur véhicules	471	-	-		
Annonces et insertions	540	-	-		

- Les charges à caractère général (chapitre 011-cpte 63) regroupent les achats courants nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs, techniques, scolaires et périscolaires.
- C'est à ce chapitre que l'on retrouve :
 - Les dépenses afférentes à l'entretien des bâtiments, des voiries, des réseaux, des terrains et matériels, les achats de matériel pour les travaux en régie. L'entretien ménager des bâtiments
 - Les frais de transports (pour la piscine, école élémentaire), les frais d'animations culturelles, et ceux pour le compte fêtes et cérémonies.
 - Les contrats d'assurances (des biens et celles des personnels), les locations mobilières sont également comptabilisées dans ce chapitre, ainsi que les taxes foncières payées par la commune et le service ADS (instruction des permis de construire).

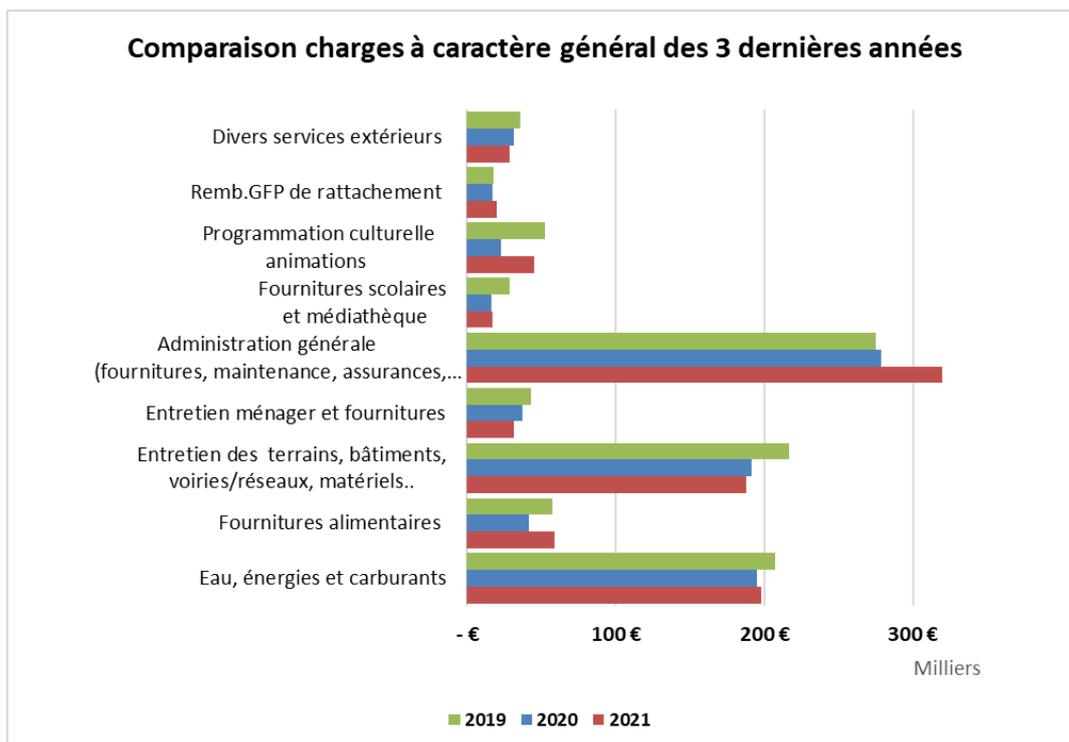
2020 une baisse de 10,9% par rapport à 2019 liée à la crise sanitaire

- Notamment avec la fermeture de bâtiments et de services en périodes de confinement, baisse constatée sur :
 - Les consommations d'énergie, l'entretien ménager, les frais d'impression du bulletin municipal (2 numéros), l'alimentation pour le restaurant scolaire et ALSH.
 - Le poste fêtes et cérémonies, l'enveloppe déjà diminuée lors de la préparation du budget, a été consommée à moitié avec l'arrêt de toutes les manifestations à partir de mars 2020.

2021 une hausse de 9,1%.

Une hausse importante qui ramène le montant global proche de 2018 même si les montants de certains articles budgétaires sont toujours affectés par les effets de la crise sanitaire (Alimentation, fêtes et cérémonies, consommation énergétique, entretien de bâtiments,.)

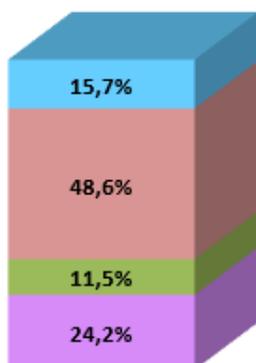
- Les principales augmentations :
 - *Les locations mobilières* : Location de la balayeuse sur une année pleine ainsi qu'une nouvelle location de matériel (vertidrain) pour les services techniques (en contrepartie un gain sur les prestations d'entretien de terrains.
 - *Les carburants* : la hausse est liée à la consommation de la balayeuse sur une année pleine et au fait qu'il y a plus de communes adhérentes au service balayage mutualisé, mais aussi à l'inflation sur les coûts des énergies.
 - *Les frais d'alimentation* : plus de fréquentation du restaurant scolaire par rapport à 2020, inflation sur les produits de consommation.
 - *Le compte fêtes et cérémonies* : augmentation par rapport à 2020, notamment avec le repas des aînés maintenu par une livraison à domicile pour un nombre plus important de bénéficiaires dans ce contexte. Mais il reste inférieur à 2019, avec encore beaucoup de manifestations annulées.
 - *Les maintenances* : Des contrats en plus, des augmentations, des vérifications supplémentaires
 - *Entretien des voiries* : Des travaux plus importants notamment avec la rue du Cendre.
 - *Frais de télécommunication* : Augmentation liée aux frais d'élections
 - *Entretien de bâtiments* : Prise en compte des travaux sur l'ancien bâtiment du crédit agricole.



Les subventions et participations 9,2% des DR, -1,5% en 2021

	moyenne 2014-2019	TCAM 2014-2019	2019	2020	2021	Δ 2019-2021
Subventions et participations	263 215		274 343	264 986	261 113	
% des DR	9,7%		9,5%	9,9%	9,2%	
Evolution	7,1%	1,4%	6,7%	-3,4%	-1,5%	-4,8%
Charges fonct. Collectivités	46 436		42 085	41 261	41 028	
Evolution	-5,6%	-1,1%	2,7%	-2,0%	-0,6%	-2,5%
Contrib. Org. regroupement	132 718		138 821	127 054	126 961	
Evolution	0,1%	0,0%	13,4%	-8,5%	-0,1%	-8,5%
CCAS	22 625		27 350	30 000	30 000	
Evolution	82,3%	12,8%				9,7%
Subventions associations	61 436		66 087	66 672	63 123	
Evolution	14,3%	2,7%	3,9%	0,9%	-5,3%	-4,5%

2021



2014-2019 : Un taux de croissance annuel moyen de 1,4% sur la période.

2020 : La diminution de -3,4% est liée à la baisse des contributions aux organismes de regroupement, c'est la conséquence d'une régularisation de l'année précédente et de la baisse des charges de fonctionnement des collectivités

2021 : Baisse globale de -1,5% liée à la baisse de l'enveloppe des subventions versée aux associations.

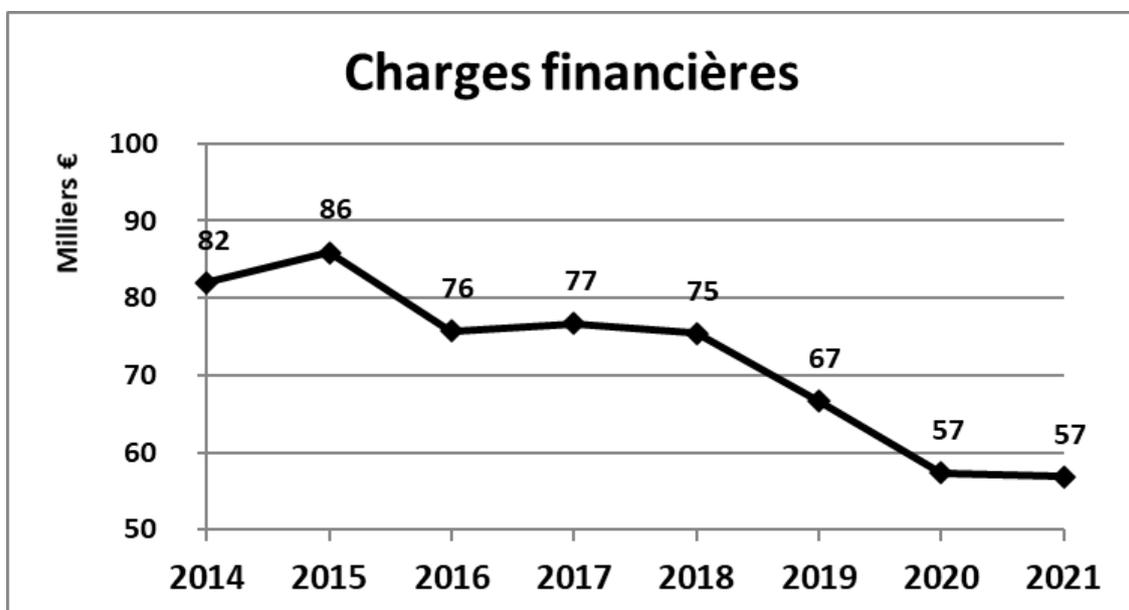
- **Les charges de fonctionnement collectivités dont :**
 - Participations pour le SIEG (fonction des foyers lumineux d'éclairage public, éclairage des terrains de sports, feux tricolores, mais aussi des illuminations festives et augmentation selon l'indice des marchés)
2018: 24 514 2019 : 25 606€ 2020 : 23 992€ 2021 : 24 622€
 - Le reversement au syndicat du collège de la participation reçue du collège (qui lui-même reçoit une subvention du département) - Convention tripartite : Commune/syndicat/collège
2020 : 17 269€ 2021 : 16039€
- **Les contributions aux organismes de regroupement.** Participations aux divers syndicats
 Ce sont des dépenses plutôt stables, on constate une baisse par rapport 2019 du fait d'une régularisation de 2018 comptabilisée en 2019 pour le syndicat de Chadieu
 - Syndicat de Chadieu (19 283€ en 2021 stable par rapport à 2020)
 - Syndicat du collège : en 2021 une baisse des cotisations par enfant voté par le syndicat.
2020 : 10 860€ 2021 : 6840€
- **SDIS** (Service départemental d'incendie et de secours) : Le montant est fonction de la population
2020 : 96 910€ 2021 : 100 838€
- **Subventions aux associations** : L'enveloppe baisse de -5,3% en 2021, une association n'a pas souhaité bénéficier de la subvention 2021, du fait de la crise sanitaire. La municipalité a néanmoins revalorisé de 1,6% les subventions de base pour tenir compte de l'inflation.

Les autres charges de gestion courante : 3,9% des DR, +1,1% en 2021

- Essentiellement les indemnités de fonction des élus, les redevances, les taxes foncières de la commune et éventuellement des taxes sur véhicules (nouvelles acquisitions).

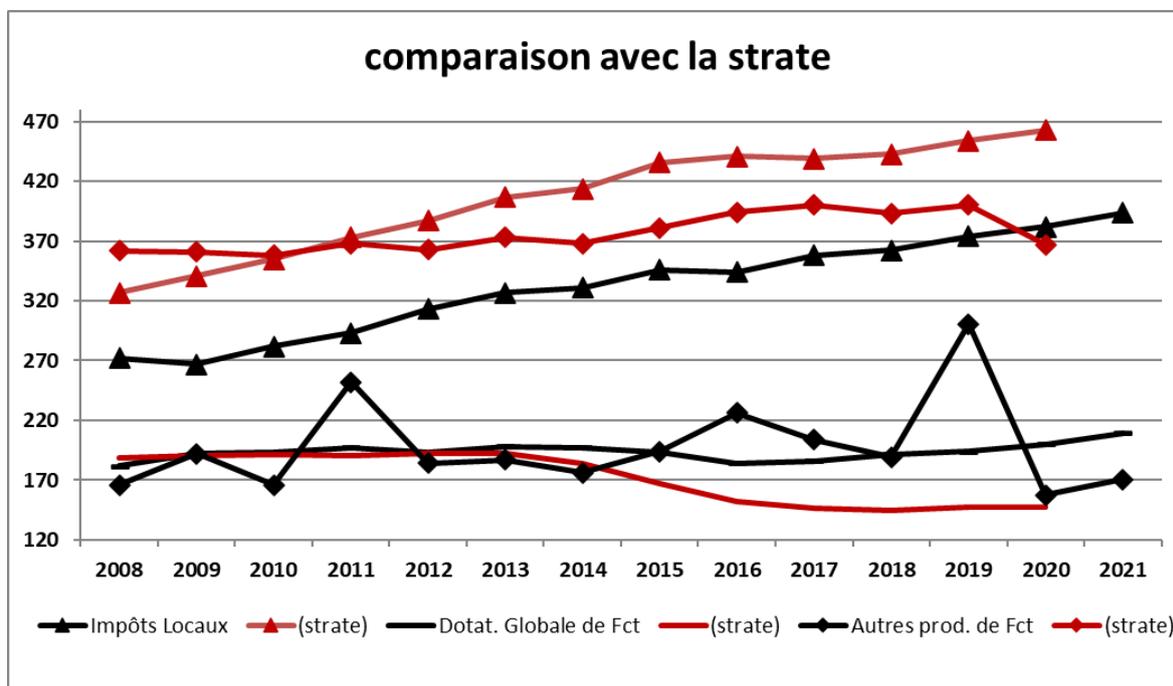
Les charges financières 2% des DR, -1% en 2021

- Les charges financières : Ce sont les intérêts des emprunts, les frais d'utilisation de la ligne de trésorerie et les intérêts des emprunts SMAF.
- Baisse globale entre 2014 et 2019 de -30%
 - Conséquence du vieillissement de la dette et des taux d'intérêt. Les taux variables étant toujours très bas, et les taux fixes des derniers emprunts sont bas également
 - Pas de recours à l'emprunt en 2019 et 2020
 - Trois emprunts soldés en 2020
- Un emprunt de 1 200 000€ fin 2021 avec un remboursement de capital à partir de 2022

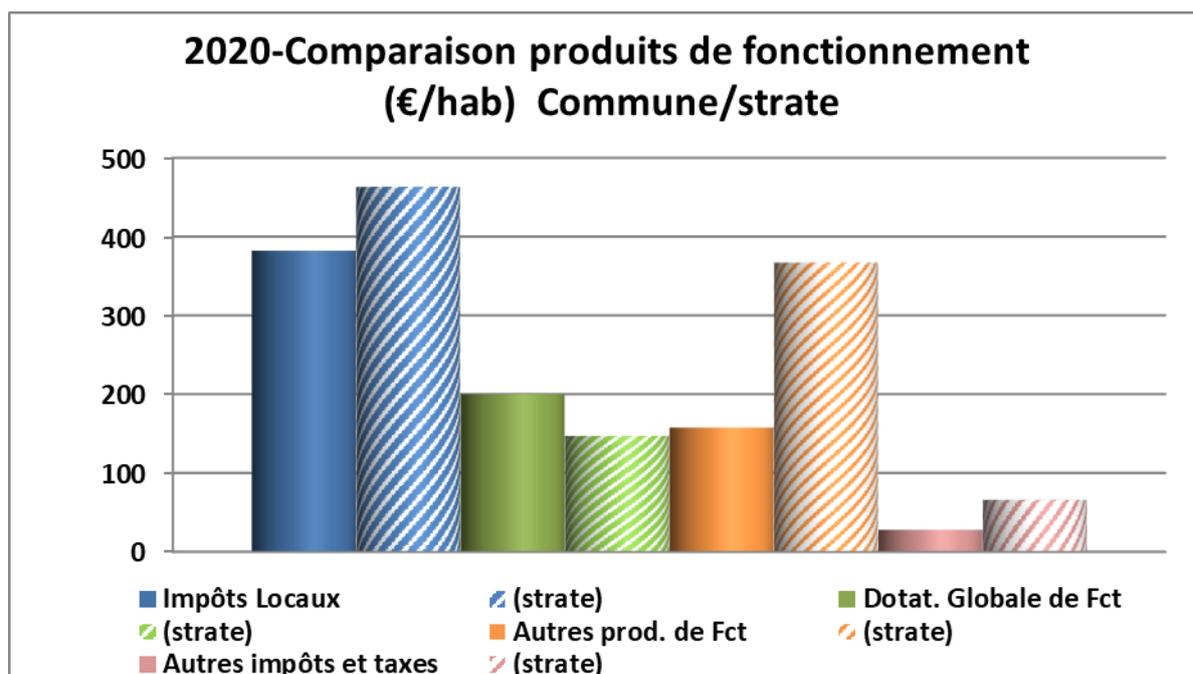


B. Les produits de fonctionnement

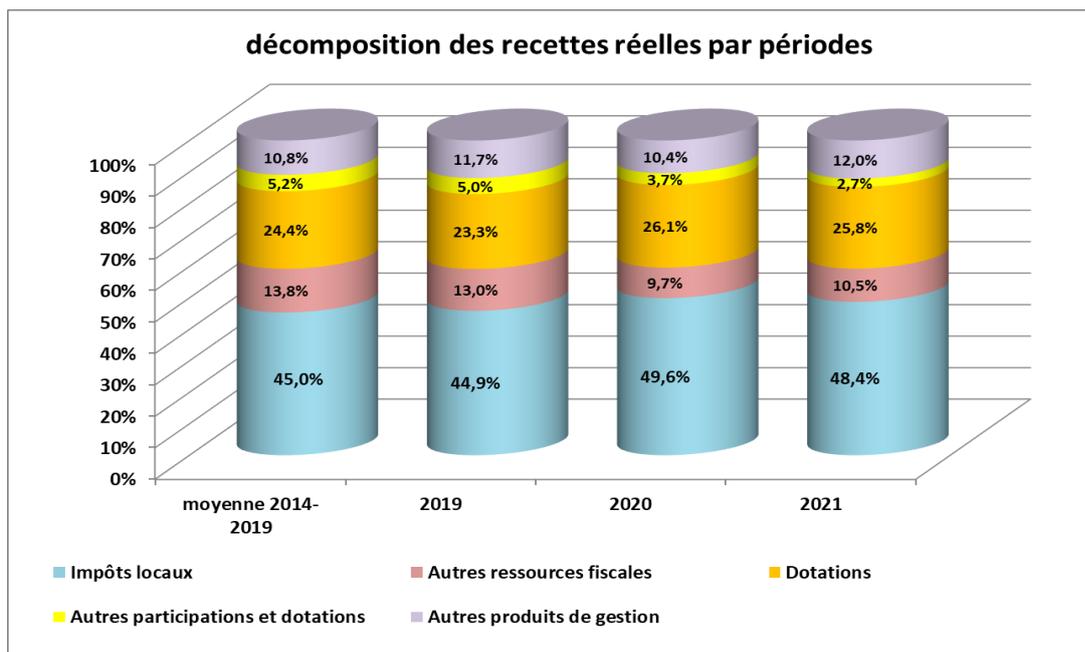
Globalement les produits de fonctionnement en €/hab sont inférieurs à ceux de la strate. Seule la dotation globale de fonctionnement est supérieure à la moyenne de la strate, depuis 2013.



- Les impôts locaux, principales ressources de fonctionnement de la commune, sont inférieurs en €/hab à la moyenne de la strate.
- Entre 2013 et 2016 la dotation globale de fonctionnement a baissée dans le cadre de la contribution des collectivités à la réduction du déficit public, une baisse moins sensible pour la commune que pour la strate. Une légère hausse en 2017 puis en augmentation depuis 2018.
- Les autres produits de fonctionnement restent inférieurs à la moyenne de la strate



Analyse des recettes réelles et de leur évolution



	moyenne 2014-2019	Δ 2014 2019	2018	2019	2020	2021	Δ 2019 2021
<i>Population</i>			4 024	4 030	4 032	4 040	
Impôts locaux	1 419 833		1 457 204	1 507 887	1 535 365	1 589 542	
% des RR	45,0%		45,7%	44,9%	49,6%	48,4%	
<i>Evolution</i>	12,7%	12,7%	1,3%	3,5%	1,8%	3,5%	5,4%
Autres ressources fiscales	434 633		462 631	436 369	298 767	345 550	
% des RR	13,8%		14,5%	13,0%	9,7%	10,5%	
<i>Evolution</i>	4,1%	4,1%	8,4%	-5,7%	-31,5%	15,7%	-20,8%
Dotations	770 602		771 302	782 244	807 398	845 979	
% des RR	24,4%		24,2%	23,3%	26,1%	25,8%	
<i>Evolution</i>	-2,0%	-2,0%	3,4%	1,4%	3,2%	4,8%	8,1%
Autres participations et dotations	164 091		150 621	166 648	114 946	87 417	
% des RR	5,2%		4,7%	5,0%	3,7%	2,7%	
<i>Evolution</i>	8,9%	8,9%	-1,9%	10,6%	-31,0%	-23,9%	-47,5%
Autres produits	341 579		336 186	392 733	320 359	395 164	
% des RR	10,8%		10,6%	11,7%	10,4%	12,0%	
<i>Evolution</i>	38,4%	38,4%	-10,6%	16,8%	-18,4%	23,4%	0,6%
Total produits courants	3 130 739		3 177 945	3 285 881	3 076 835	3 263 652	
% des RR	99,2%		99,8%	97,8%	99,4%	99,4%	
<i>Evolution</i>	9,8%	9,8%	1,2%	3,4%	-6,4%	6,1%	-0,7%
Produits fin. + excep. (hors prod. Cession)	24 640		7 839	74 094	18 274	20 712	
% des RR	0,8%		0,2%	2,2%	0,6%	0,6%	
<i>Evolution</i>		536,8%	-59,1%	845,2%	-75,3%	13,3%	-72,0%
Recettes réelles	3 155 379		3 185 783	3 359 974	3 095 109	3 284 364	
<i>Evolution</i>	11,9%	11,9%	0,8%	5,5%	-7,9%	6,1%	-2,3%
en €/hab	782		792	834	768	813	
<i>Evolution</i>	12,5%	12,5%	0,6%	5,3%	-7,9%	5,9%	-2,5%

2014-2019 et 2019-2021

Les recettes réelles :

Après une progression de 11,9%, comparable à celles des charges réelles entre 2014 et 2019, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2,3%, les recettes réelles baissent de 2,3% entre 2019 et 2021. Une baisse également liée à la crise sanitaire, mais surtout aux autres ressources fiscales et autres participations et dotations ainsi qu'aux produits exceptionnels (ressource difficilement prévisible).

Comme pour les charges on observe une baisse de 7,9% en 2020 puis une progression de 6,1% en 2021.

Les produits courants : ont progressé de 9,8% avec un TCAM de 1,9% entre 2014 et 2019. Croissance due à l'augmentation des contributions directes (+12,7%) et autres ressources fiscales (+4,1%) ainsi qu'à la progression des autres produits de gestion courante (+38,4%). Entre 2019 et 2021 une baisse de 0,7%. La baisse de 2020 de 6,4% a été compensé en partie en 2021 par une hausse de 6,1%.

- **Les contributions directes :** Elles progressent entre 2014 et 2019 de 12,7% sur la période 2014 et 2019 du fait de l'augmentation des taux communaux en 2015(1%) et 2017(2%) et de la revalorisation des bases annuelles, entre 2019 et 2021 elles progressent de 5,4%, une augmentation liée uniquement à la revalorisation des bases.
- **Les autres ressources fiscales :** progressent de 4,4% sur la période 2014, mais chutent de 20,8% entre 2019 et 2021 du fait des ressources de la taxe sur les eaux minérales. Une forte baisse en 2020, puis une hausse en 2021. Ces ressources sont fonction de la production et de la commercialisation des eaux minérales de Ste Marguerite.
- **Les dotations :** Elles baissent de 2% entre 2014 et 2019, résultat d'une baisse entre 2013 et 2017 de la DGF (liée à la contribution au redressement des finances publiques), et une hausse à partir de 2018).
Entre 2019 et 2021 on observe une augmentation de 8,1%, lié à la hausse de la DSR et de la péréquation, la DGF restant stable.
- **Les autres participations et dotations :** Globalement elles augmentent de 38,4% entre 2014 et 2019 avec l'augmentation des compensations mais surtout avec la fluctuation des subventions des organismes publics. Elles chutent de 47,5% entre 2019 et 2021 essentiellement du fait de la suppression de la recette des compensations de la taxe d'habitation (suite à la réforme de celle-ci) et de la baisse des subventions des organismes publics.
- **Les autres produits :** ils ont progressé de 38,4% entre 2014 et 2019, puis de 0,6% entre 2019 et 2021. Ce sont les produits et autres produits de gestion courante, ainsi que les recettes liées aux travaux en régie.
Les recettes les plus importantes étant celles générées par l'ALSH (régie, subventions CAF), qui sont en augmentation sur 2021, ainsi que les remboursements pour le service de balayage par les communes ou Mond'Arverne..
- **Les produits exceptionnels :** Hormis l'année 2019 avec la ressource exceptionnelle résultant de la vente des certificats d'énergie liée aux travaux de l'école élémentaire, ces recettes sont comparables d'une année sur l'autre.

Les ressources fiscales, 59,3% des RR de la commune, +5,5% par rapport à 2020

Ressources Fiscales	moyenne 2014-2019	TCAM 2014 2019	2019	2020	2021	Δ 2019 2021
Contributions directes	1 419 833		1 507 887	1 535 365	1 589 542	
<i>Evolution</i>	12,7%	2,4%	3,5%	1,8%	3,5%	5,4%
<i>dont TH</i>		2,5%	724 839	731 801	20 608	
<i>dont TFB</i>		2,3%	756 134	773 549	1 560 620	
<i>dont TFNB</i>		1,9%	25 363	27 794	28 004	10,4%
Dont Coefficient correcteur					- 20 602	
Autres ressources fiscales	434 633		436 369	298 767	345 550	
<i>Evolution</i>	4,1%	0,8%	-5,7%	-31,5%	15,7%	-20,8%
Surtaxe sur eaux minérales	95 806	1,9%	94 216	22 181	66 950	-28,9%
F.N.G.I.R.	4 460	0,0%	4 459	4 459	4 459	0,0%
Taxe add. droits de mutation	69 747	4,9%	79 594	89 757	88 843	11,6%
Compens.TP / Communauté	263 129	-0,7%	255 821	180 054	180 054	-29,6%
Autres (Tax. pub, droit place)	1 492	22,6%	2 279	2 316	5 244	130,1%
Σ	1 854 466		1 944 256	1 834 132	1 935 092	
<i>Evolution</i>	10,6%	2,0%	1,3%	-5,7%	5,5%	-0,5%

Globalement sur la période 2019-2021 elles ont progressé de 10,6% et baissé de 0.5% entre 2019 et 2020 du fait de la fluctuation sur les autres ressources fiscales, elles augmentent de 5,5% en 2021.

Les contributions directes 48,4% des RR, +3,5% en 2021

Une hausse liée à la revalorisation des bases +0,2% (uniquement pour les taxes foncières)., qui est fonction de l'inflation de novembre 2019 à novembre 2020, mode de calcul défini par la loi de finances 2018), et du nombre de bases supplémentaires

Ce résultat tient compte de la réforme fiscale avec la perception par la commune de la part départementale des taxes foncières, ainsi que du coefficient correcteur appliqué suite à la suppression de la recette de TH sur les résidences principales dont la recette pour la part des ménages encore concernés en 2021 est affectée à l'Etat en attendant la suppression complète en 2023

Seule la recette de TH sur les résidences secondaires est perçue mais le taux ne varie plus.

Les autres ressources fiscales 10,5% des RR, +15,7% en 2021

En 2021 la recette de surtaxe sur les eaux minérales augmente après une baisse conséquente en 2020, suite à l'arrêt de production pour travaux fin 2019 et début 2020. La recette ne retrouve, pour l'instant, pas son niveau de 2019.

En 2021, la compensation TP versée par Mond'Arverne est stable, elle avait baissé en 2020 faisant suite au transfert de charges du réseau lecture à la communauté. En contrepartie moins de charges de personnel.

En 2021 la recette de la taxe sur les droits de mutations est stable après une augmentation conséquente en 2020, cette recette est fonction des transactions immobilières.

Focus sur l'évolution des bases et du produit fiscal sur longue période

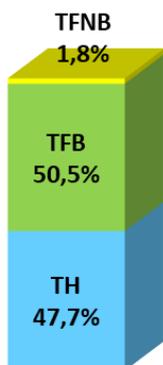
Population	4052	4036	4048	4015	4024	4030	4032	4040
TAUX	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
dont TH, uniquement residences secondaires	14,28	14,42	14,42	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71
dont TFB	19,84	20,04	20,04	20,44	20,44	20,44	20,44	40,92
dont TFNB	84,55	85,39	85,39	87,10	87,10	87,10	87,10	87,10
Variation du taux		+1%		+2%				
BASES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
revalorisation PLF	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	0,9% TH, 1,2% pour les autres	0,2% pour les bases foncières
TH uniquement residences secondaires à partir de 2021	4 488 030	4 623 049	4 593 432	4 680 421	4 720 381	4 927 558	4 974 860	140 093
Evolution	1,7%	3,0%	-0,6%	1,9%	0,9%	4,4%	1,0%	
TFB	3 396 406	3 491 923	3 493 862	3 544 340	3 605 983	3 698 398	3 783 839	3 814 198
Evolution	1,6%	2,8%	0,1%	1,4%	1,7%	2,6%	2,3%	0,8%
TFNB	27 271	27 600	27 826	28 098	28 340	29 089	31 910	32 152
Evolution	-5,0%	1,2%	0,8%	1,0%	0,9%	2,6%	9,7%	0,8%
Ressources Fiscales	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contributions directes	1 338 300	1 390 645	1 386 900	1 438 060	1 457 204	1 507 887	1 535 365	1 589 542
Evolution	1,5%	3,9%	-0,3%	3,7%	1,3%	3,5%	1,8%	3,5%
dont TH	640 891	666 644	662 373	688 490	694 368	724 839	731 801	20 608
dont TFB	673 813	699 781	700 170	724 463	737 063	756 134	773 549	1 560 620
dont TFNB	23 057	23 568	23 761	24 473	24 684	25 363	27 794	28 004
Dont Coefficient correcteur								- 20 602

Les contributions directes varient selon plusieurs facteurs

- **L'effet base** : avec la revalorisation annuelle des bases fixée par la loi de finances jusqu'en 2018. Depuis 2018 le coefficient de revalorisation est lié aux taux d'inflation par le calcul suivant :
Coefficient = 1 + [(IPCH de novembre N-1 – IPCH de novembre N-2) / IPC de novembre N-2]
Avec IPCH = Indice des Prix à la Consommation harmonisé
2021 : +3,4% **2020 : +0,9%** **2019 : +2,2%** **2018 : 1,24%**

Le nombre de bases imposées est fonction des nouvelles constructions mais aussi des exonérations

2020- Répartition du produit des 3 taxes



2021 – Répartition du produit des 3 taxes

Avant l'application du coefficient correcteur (-20 602€)

Le produit de la taxe TFB	96,9%
Le produit de la taxe TFNB :	1,7%
Le produit de TH (rés. Second.)	1,4%

- **L'effet taux:** avec la variation des taux votés par la municipalité. Les taux communaux sont supérieurs à la strate, mais notre produit fiscal reste inférieur, du fait de la valeur de nos bases qui est nettement inférieure à la moyenne de la strate.

La commune n'a pas augmenté ces taux depuis 2017

Depuis 2020 elle ne peut augmenter que les taux des taxes foncières (TFB et TNFB)

Le montant du produit de la TH sur les résidences principales plus le produit de la TFB sont remplacés par le produit du foncier bâti départemental transféré à la commune plus le produit de la TFB perçu par la commune avant transfert corrigé d'un coefficient correcteur (rapport des produits avant et après réforme).

40,92% est le nouveau taux pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, il est le résultat de la combinaison de l'ancien taux communal et du taux de la part qui était perçue par le département

- **L'exonération** : En 2021 la commune a voté la suppression de l'exonération de 2ans sur les nouvelles constructions ou agrandissement sur la part communale uniquement. Cette exonération est à prendre sur les bases des nouvelles constructions terminées en 2022. Il est difficile d'estimer la recette pour 2022.

La municipalité ne vote plus les taux de TH des résidences principales depuis 2020

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Dotations	moyenne 2014-2019	TCAM 2014 2019	2019	2020	2021	Δ 2019 2021
DGF - Dotation forfaitaire	334 992		290 471	290 819	291 515	
<i>Evolution</i>	-33,9%	-7,9%	0,3%	0,1%	0,2%	0,4%
Dot. Solid. Rurale	305 015		363 244	388 177	421 178	
<i>Evolution</i>	57,0%	9,4%	3,4%	6,9%	8,5%	15,9%
Dot. Nat. Péréquation	130 176		128 529	128 402	133 286	
<i>Evolution</i>	0,8%	0,2%	-1,4%	-0,1%	3,8%	3,7%
Σ	770 183		782 244	807 398	845 979	
<i>Evolution</i>	-2,0%	-0,4%	1,4%	3,2%	4,8%	8,1%
Dot. générale décent(PLU)	2 518					
FCTVA			5 309	5 199	5 687	
<i>Evolution</i>			86,5%	-2,1%	9,4%	7,1%

Autres participations	moyenne 2014-2019	TCAM 2014 2019	2019	2020	2021	Δ 2019 2021
Attribution FDPTP	8 642	-18,9%	4 015	3 285	3 752	-6,5%
Etat Compensation/T.P.	2 150					
Etat Compensation/T.F.	6 129	-16,7%	4 064	4 039	4 761	17,2%
Etat Compensation/T.H.	38 973	5,4%	44 823	47 003		-100,0%
Σ	55 177		52 902	54 327	8 513	
<i>Evolution</i>	-11,2%	-2,4%	2,3%	2,7%	-84,3%	-83,9%

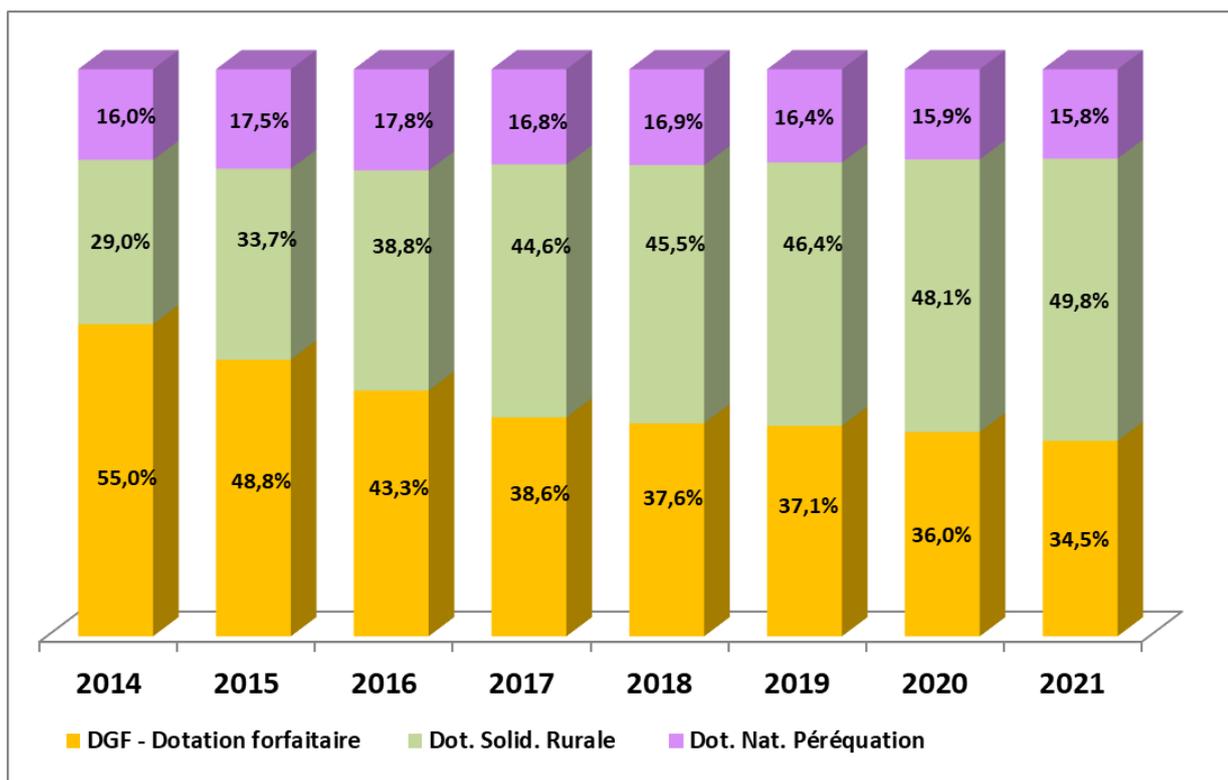
Autres subventions et dotations	moyenne 2014-2019	2019	2020	2021
Subventions Etats + élections	24 195	451	1 220	21 487
Sub département, communes et autres organismes publics	74 486	95 856	42 071	40 347
dotations recensement				
Dotations titres sécurisés	7 397	12 130	12 130	8 580
Autres				2 803
Σ	107 555	108 436	55 420	73 216
<i>Evolution</i>		12,9%	-48,9%	32,1%

La dotation Globale de Fonctionnement : 25,8% des RR en 2021, +4,1 par rapport à 2020

Ses composantes:

- La Dotation Forfaitaire
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La commune a perdu -53 403€ entre 2014 et 2017, dans le cadre de la CRFP, contribution au redressement des finances publiques. La dotation forfaitaire a baissé de 33,9% entre 2014 et 2019, baisse atténuée par une hausse sur la même période de la DSR (+57%). De 2019 à 2021 comme le prévoyaient les lois de finances successives depuis 2018, la dotation forfaitaire est restée stable alors que la DSR augmentait (+15,9% pour la commune).



On constate depuis 2014, une inversion dans la part des dotations entre la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité Rurale.

Les autres participations et dotations : 2,7% des RR en 2021, -23,9% par rapport à 2020

- **Les autres participations** : ce sont les compensations fiscales : -84,2% en 2020, baisse due à la réforme fiscale et suppression de la TH et donc des compensations, intégrées depuis 2021 dans le calcul du coefficient correcteur.
- **FCTVA** : sur les travaux d'entretien du patrimoine public, bâtiments, terrains, et réseaux, fonction du volume des travaux,
- **Les autres subventions et dotations** : une baisse de -32,1% en 2021
 Dans ces subventions, est comprise la subvention versée par le syndicat du collège pour la participation aux frais d'entretien de la maison des sports, elle varie donc en fonction des travaux et de l'entretien sur l'année. *Pour rappel le syndicat prend en charge les coûts des travaux dans la salle des sports à hauteur de 80% du TTC en fonctionnement et de 75% en investissement (hors travaux spécifiques pour associations)*
- **La dotation pour les titres sécurisés** a diminué en 2021 du fait de la baisse de titres émis, qui passe en dessous du seuil pour prétendre à la subvention de 12 130€..

Les produits financiers et produits exceptionnels : 0,6% des RR en 2021, +13,3 par rapport à 2020

Des produits exceptionnels très importants en 2019 avec la vente des certificats d'énergies, pour la rénovation école élémentaire.

Focus sur les autres produits de gestion courante (Chapitres 70+75) 11,5% des RR en 2021, +23,1% par rapport à 2020

Produits de gestion courantes et autres produits de gestion	Δ en %				
	2019	2020	2021	2020/2019	2021/2020
TOTAL	377 868	307 822	379 074	-18,5%	23,1%
Cantines, études surveillées	219 966	147 401	209 130	-33,0%	41,9%
Remboursements divers	63 657	62 330	73 632	-2,1%	18,1%
Revenus des immeubles	53 882	49 318	56 207	-8,5%	14,0%
Remboursements par GFP	13 684	24 130	18 728	76,3%	-22,4%
Produits divers gestion courante	10 617	11 179	11 120	5,3%	-0,5%
Redev.occupation domaine public	4 579	5 220	4 750	14,0%	-9,0%
Redev,concessions brevet licence	3 210	3 289	3 319	2,5%	0,9%
Concessions cimetières	2 493	2 725	2 119	9,3%	-22,3%
Redev.et taxes funéraires	1 310	2 230	70	70,2%	-96,9%
Autres ventes de produits	52	-	-		
Redev.et droits serv.culturels	4 418	-	-		

Ce sont essentiellement :

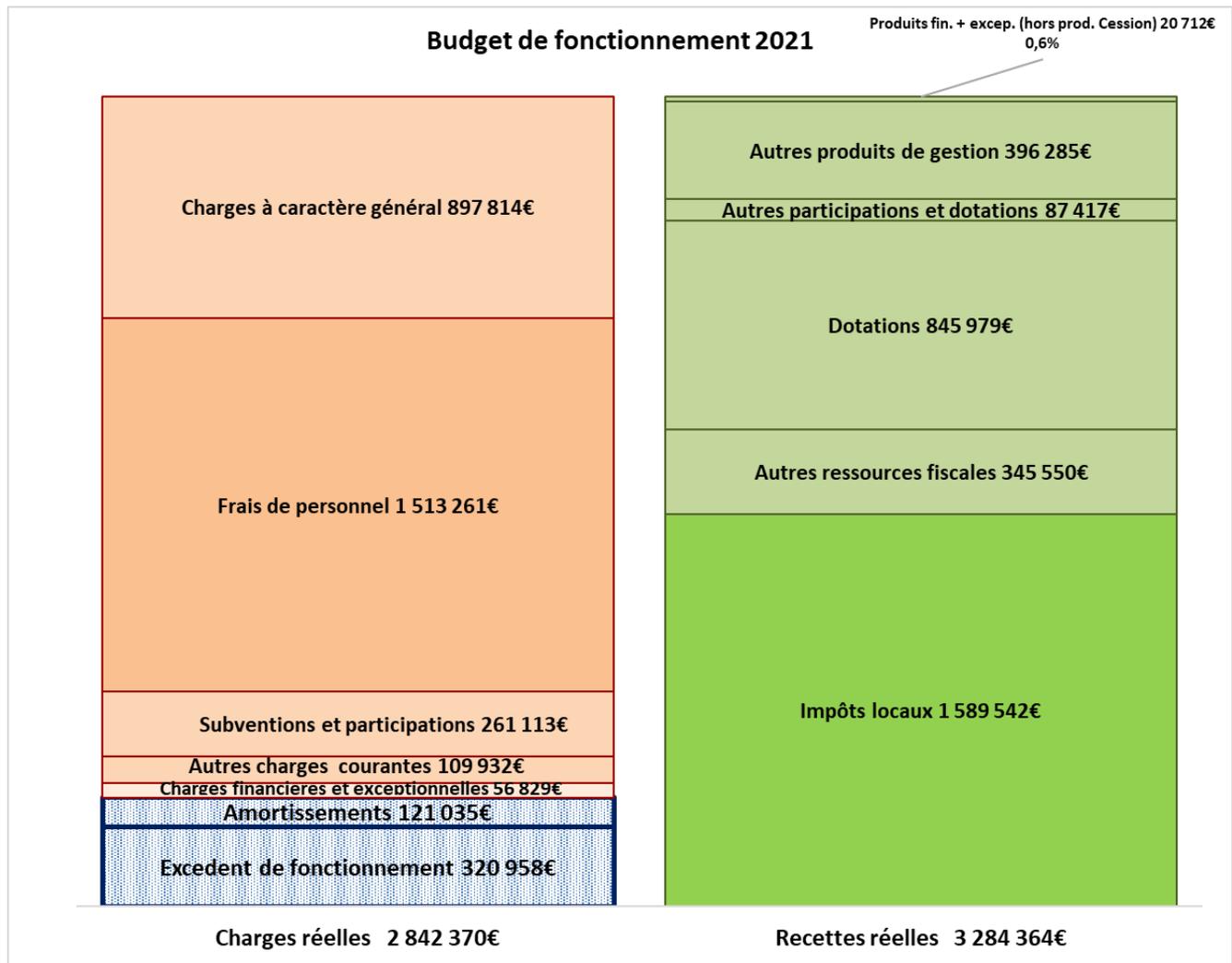
- **Les revenus générés par l'ALSH et le restaurant scolaire** (y compris les subventions de la CAF), pour information les recettes de régie de l'ALSH des 3 dernières années

2019 : 156 839€ 2020 : 91 641€ 2021 : 154 366

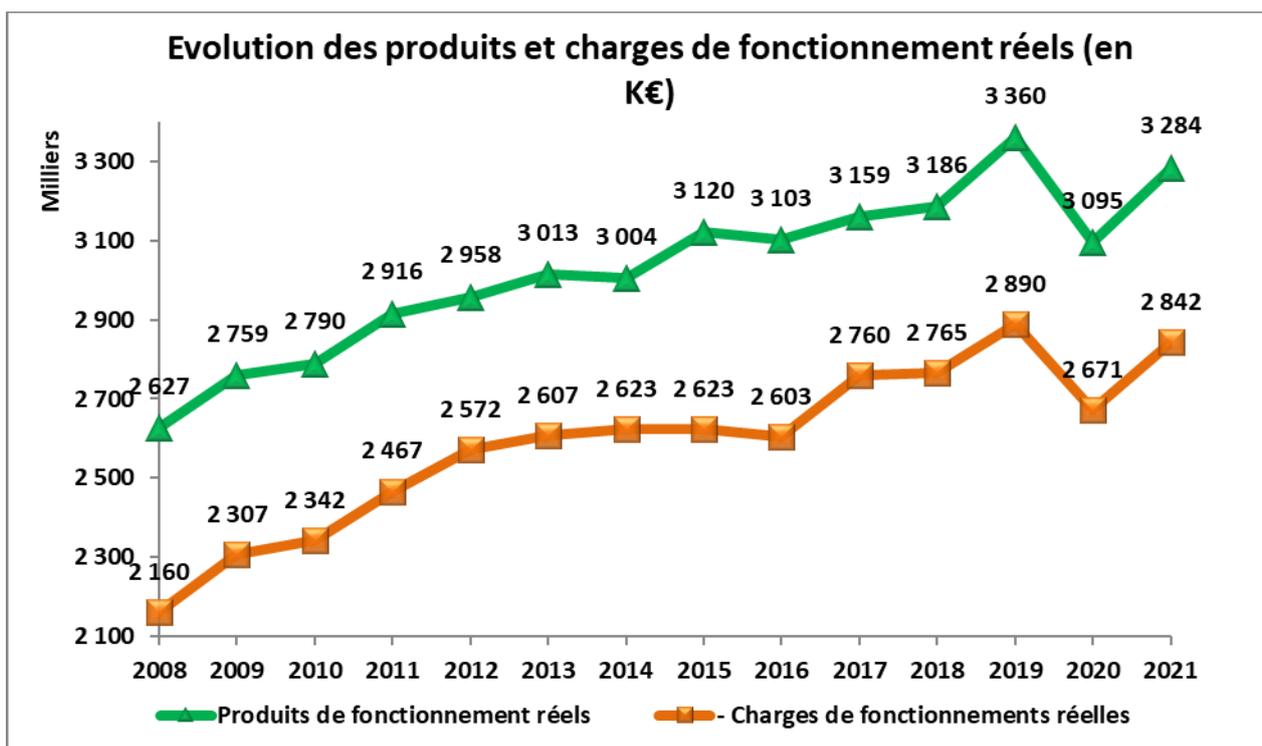
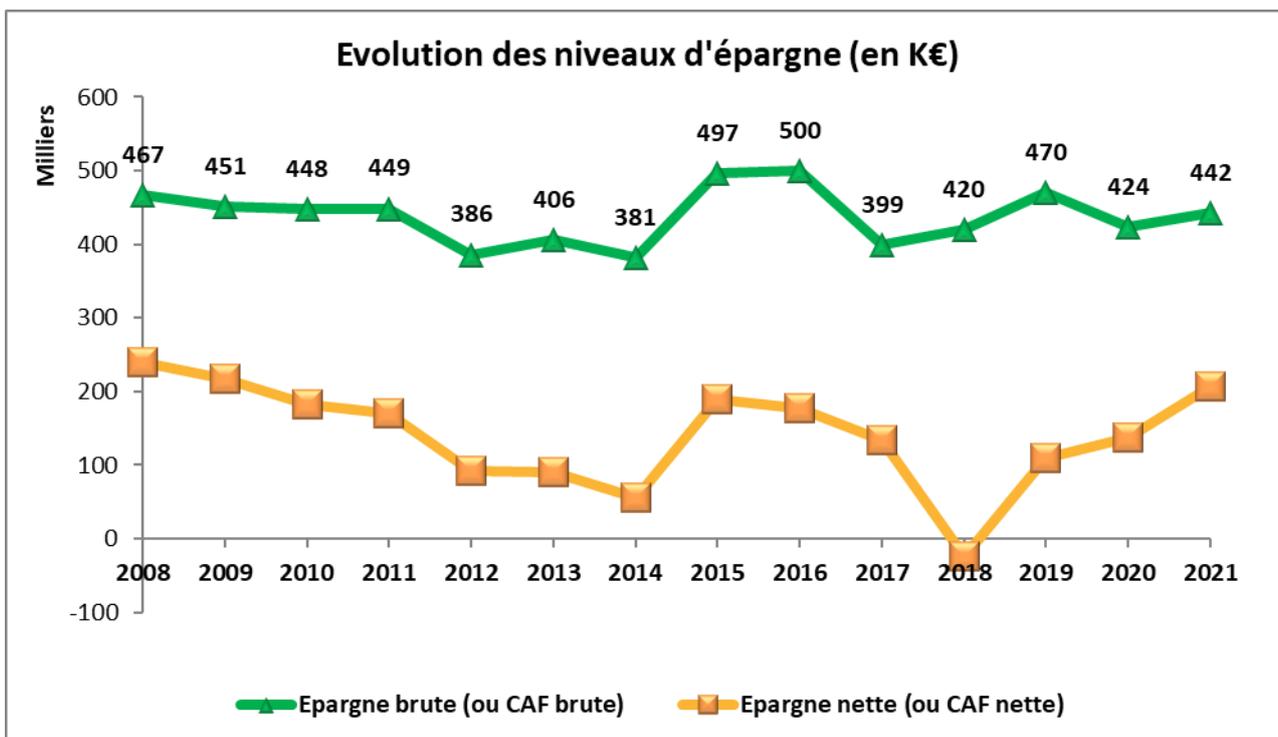
Une baisse importante en 2020 liée à la crise sanitaire et le confinement

- **Les remboursements divers**, ce sont essentiellement les remboursements pour le service de balayage par les communes. Ce sont également, les participations pour l'entretien de la trésorerie (suppression de cette recette en 2022) et des locaux mis à la disposition de l'association Luern. Depuis 2021 c'est aussi la participation de la société ALTERIS pour l'entretien des locaux anciennement utilisés par le multi accueil, et les frais de fonctionnement de la classe UEA
- **Les remboursements par GFP (Mond'Arverne)**, ce sont les remboursements du service balayage sur la communauté de commune, et des frais de fonctionnement des bâtiments et espaces verts entretenus par nos services. (en 2021 suppression de la recette pour le RAM et le multi accueil),
- **Les revenus des immeubles** : ce sont les loyers de la poste depuis avril 2021 et la perception. Sur 2022, cette recette ne sera perçue que jusqu'en mars, du fait de la fermeture de la trésorerie aux Martres. Ce sont également les loyers des appartements, et des locaux utilisés par la ALTERIS (anciennement ceux du multi accueil). En 2022 trois appartements des 4 loués par la commune seront libérés et il sera proposé de mettre le bâtiment en vente.
- **Les produits divers de gestion courante** : Ce sont en particulier les loyers des immeubles gérés par l'EPF-SMAF (de l'année n-1 comme celui de la poste plus les 3 mois de 2021 – les frais de gestion et éventuellement les coûts des travaux d'entretien), le remboursement des taxes pour les ordures ménagères des immeubles communaux par les locataires, les taxes foncières de la station de lavage.

C.Bilan de la section de fonctionnement



Fonctionnement 2021	
Total des charges	3 105 755 €
Total des recettes	3 426 714 €
Excédent de fonctionnement 2021	320 958 €
Excédent de fonctionnement reporté	77 455 €
Excédent de fonctionnement à affecter au BP 2022	398 413 €

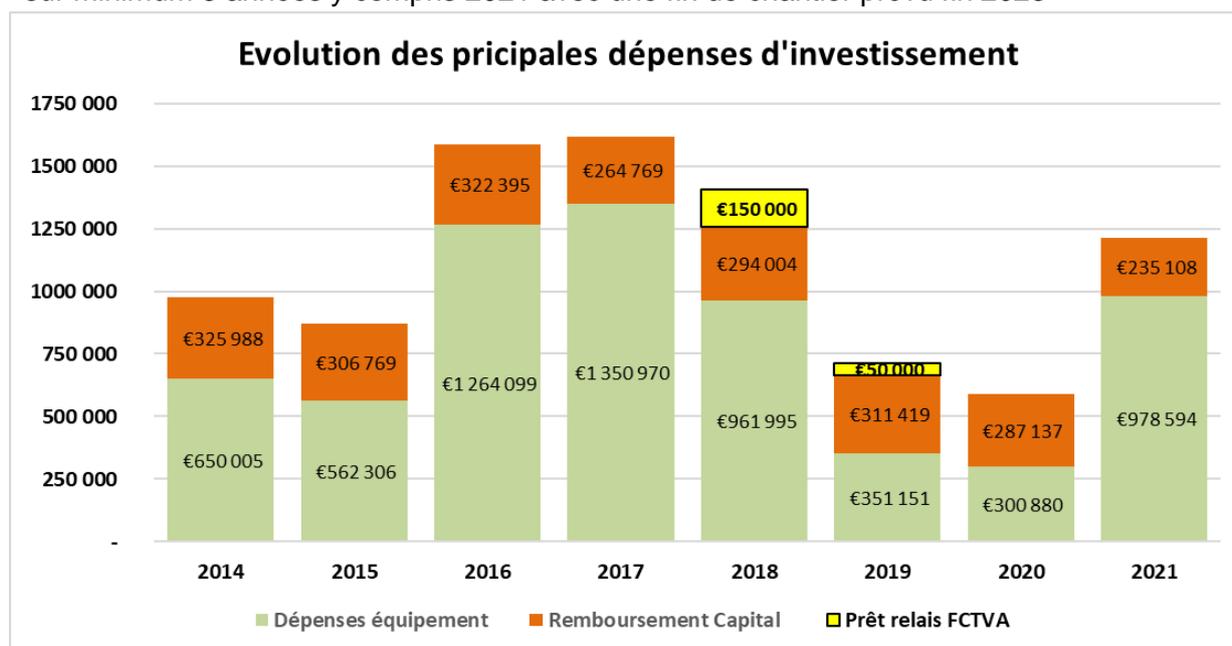


D. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement

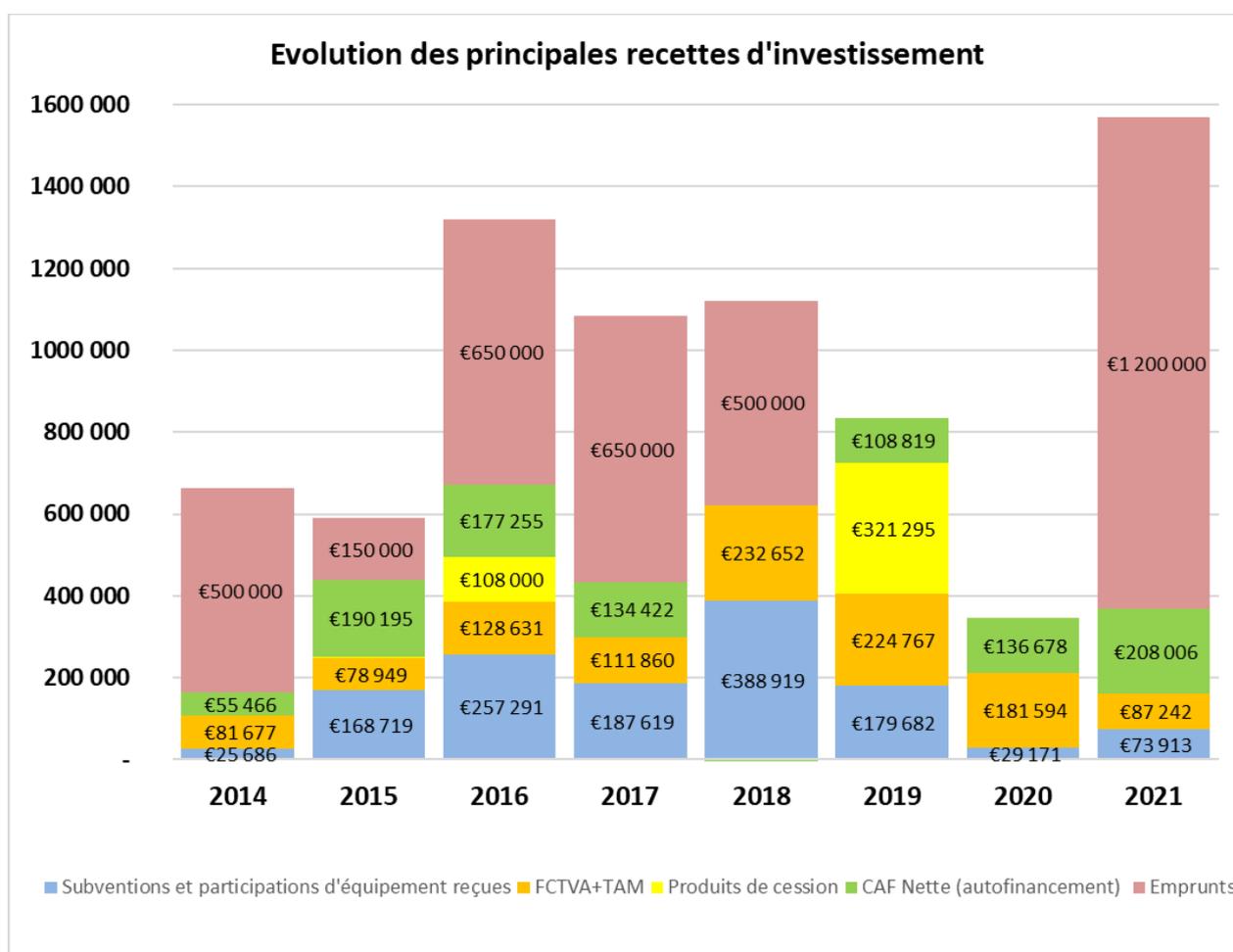
Dépenses Equipements en €	Période 2014-2019	2019	2020	2021	2020-2021
TOTAL en €	5 140 526	351 151	300 880	978 594	1 279 474
Etudes	39 190	-	-	9 270	9 270
Acquisitions logiciels	36 467	3 685	10 247	10 520	20 767
Acquisitions terrains	23 483	5 000	576	840	1 416
Eclairage public	266 675	6 156	72 572	1 037	73 609
Matériels et véhicules S.Techniques	314 401	49 077	39 754	25 765	65 519
Acq.matériels et mobiliers divers	315 190	30 160	37 062	40 700	77 761
Travaux sur terrains	625 399	1 746	-	5 607	5 607
Travaux sur bâtiments	2 518 411	111 397	59 384	876 137	935 520
Travaux voiries et réseaux	996 753	141 030	81 285	4 819	86 104
Cimetiere	4 558	2 900	-	3 900	3 900

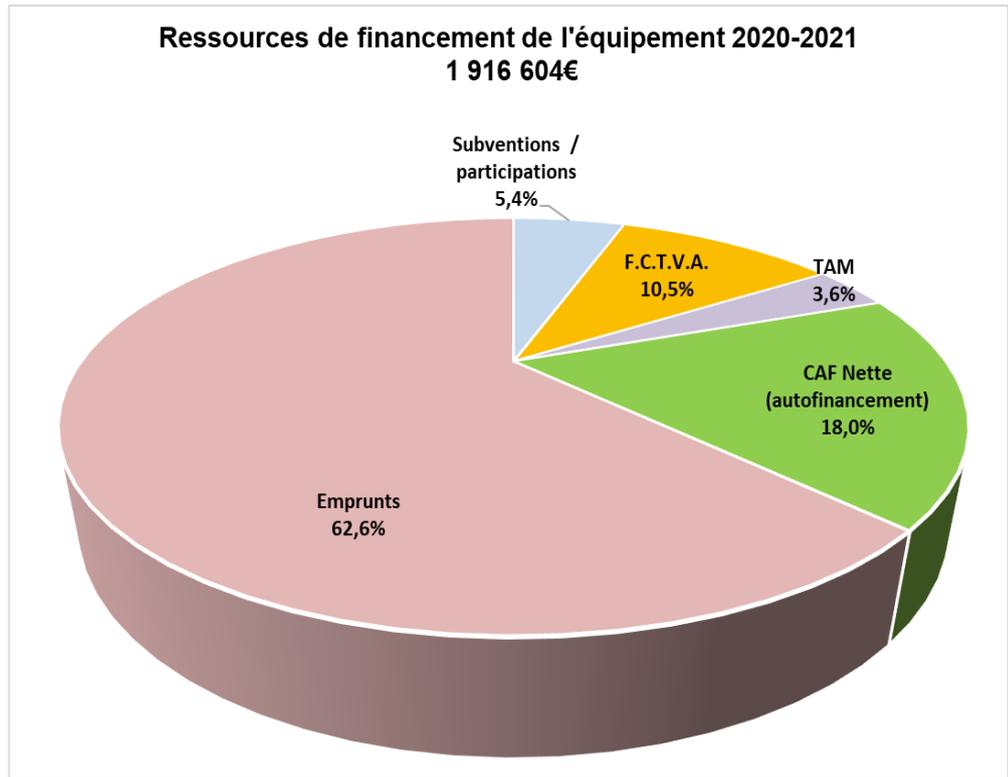
- **Sur la période 2014-2019** un important programme d'investissement sur les bâtiments, avec la rénovation de l'école élémentaire (2015 à 2018) et dans une moindre mesure sur les voiries et réseaux (dont la rue de la tuilerie)
- **2019-2021** : Suite à ce programme d'investissement au fort impact sur notre endettement, la municipalité a choisi de faire une pause sur 2019 et 2020 afin de ne pas avoir recours à l'emprunt et mettre en œuvre le programme d'investissement de la nouvelle municipalité dans de bonnes conditions.
- **2021** : Des travaux importants sur les bâtiments dont l'impact financier sera supporté sur les deux années 2021 et 2022 avec la rénovation thermique de la salle polyvalente et la rénovation énergétique de la maternelle. C'est aussi la phase d'études et d'ingénierie pour la construction du nouvel ALSH et restaurant scolaire rendue nécessaire par les mises aux normes, les effectifs croissants et le confort du personnel, avec des dépenses d'investissement qui seront supportées sur minimum 3 années y compris 2021 avec une fin de chantier prévu fin 2023



E. Les ressources d'investissement

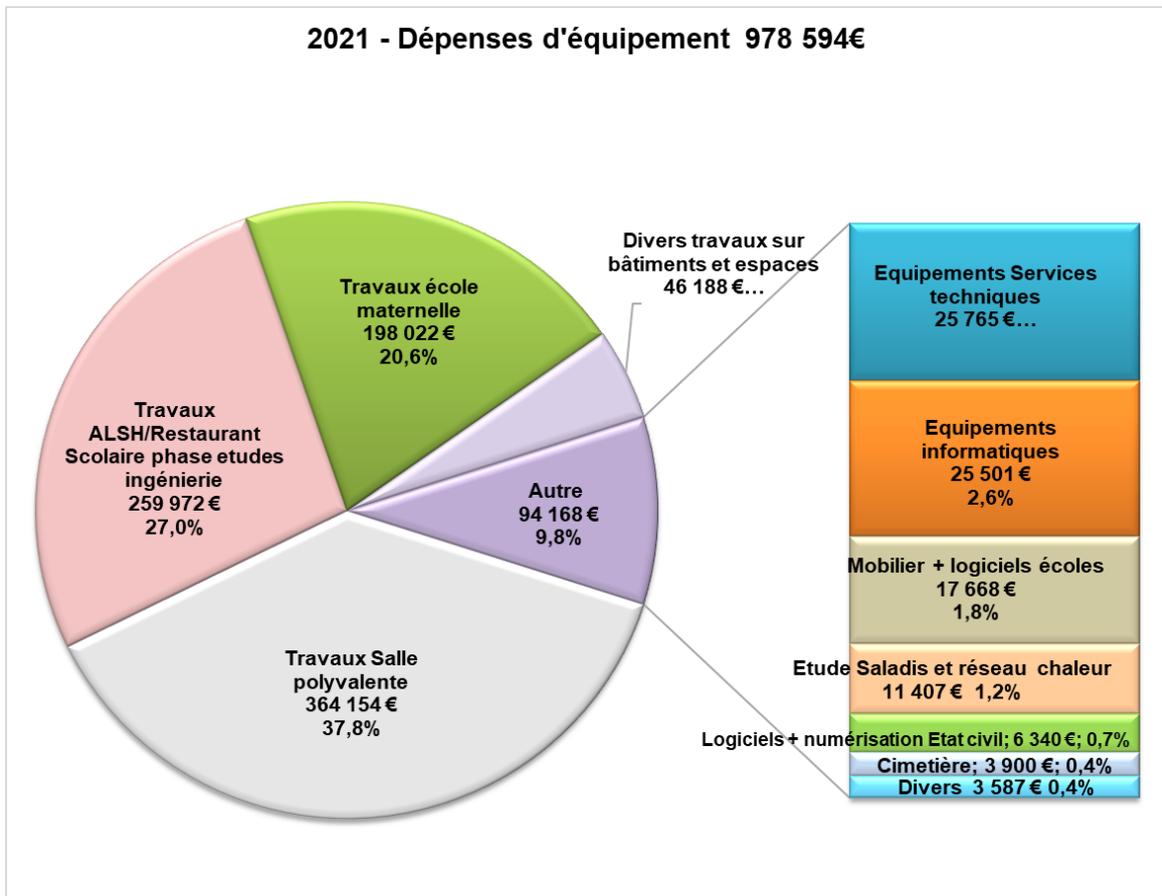
Ressources de financements de l'équipement	Période 2014 - 2019	2019	2020	2021	2020-2021
TOTAL en €	5 590 175	834 563	347 443	1 569 161	1 916 604
Subventions / participations	1 207 916	179 682	29 171	73 913	103 085
F.C.T.V.A.	682 433	191 472	146 019	54 571	200 590
TAM	176 103	33 296	35 575	32 671	68 246
Produits de cession	431 245	321 295	-	-	-
CAF Nette (autofinancement)	642 477	108 819	136 678	208 006	344 684
Emprunts	2 450 000	-	-	1 200 000	1 200 000



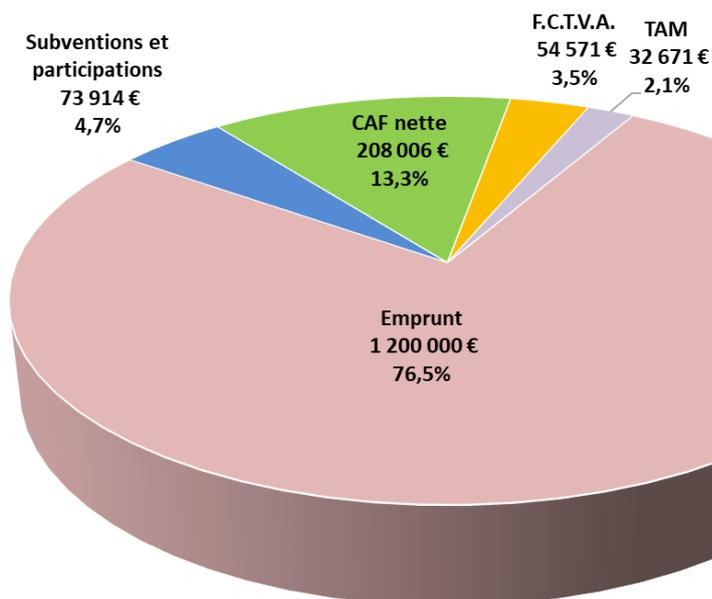


Focus sur l'investissement 2021

2021 - Dépenses d'équipement 978 594€



2021- Ressources de financement de l'équipement 1 569 161€



- **Subventions et participations détail:**

Acompte DETR 2021 et DSIL (Ecole maternelle) : 72 520€

CAF subvention pour achat informatique de 2020 : 793€

FIPHFP Subvention pour matériel adapté : 601€

- *Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique*

- **TAM** : taxe d'aménagement (perçue sur constructions neuves)
- **FCTVA** : Fonds de compensation de la TVA perçu sur équipements et travaux éligibles de 2019
- **CAF nette** : capacité d'autofinancement moins le remboursement de la dette en capital

F. Bilan de la section d'investissement

Investissement 2021	
Total des charges	1 280 409 €
Total des recettes	1 812 190 €
Excédent d'investissement 2021	531 781 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	-121 737 €
Excédent à reporter au BP investissement 2022	410 044 €

L'excédent d'investissement est essentiellement lié à l'emprunt pour les travaux d'investissement pour la salle polyvalente, la maternelle et la phase d'études et ingénierie pour la construction de l'ALSH et du restaurant scolaire, les subventions attendues n'étant que très peu perçues du fait des dépenses non totalement réalisées fin 2021.

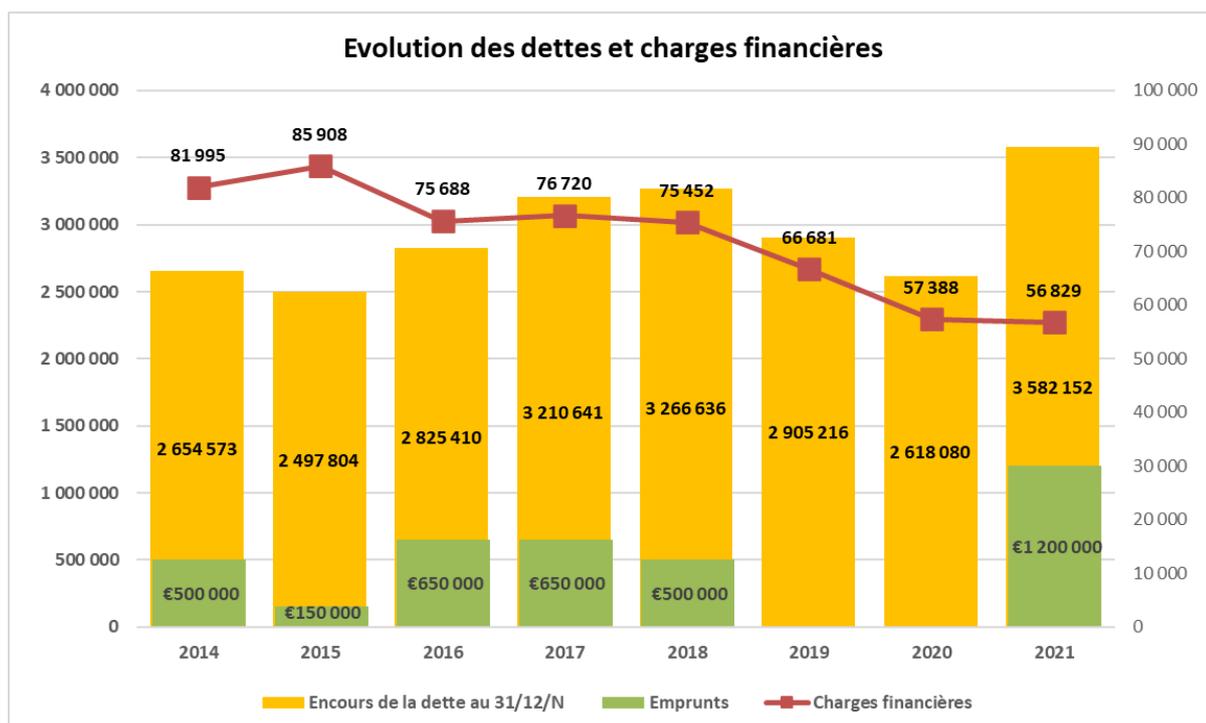
En 2021, les travaux de l'école maternelle et de la salle polyvalente ne sont pas achevés. Les subventions ne sont donc pas perçues sauf l'acompte de la DETR et DSIL 2021.

Si on considère les prévisions budgétaires initiales complétées de celles par décisions modificatives

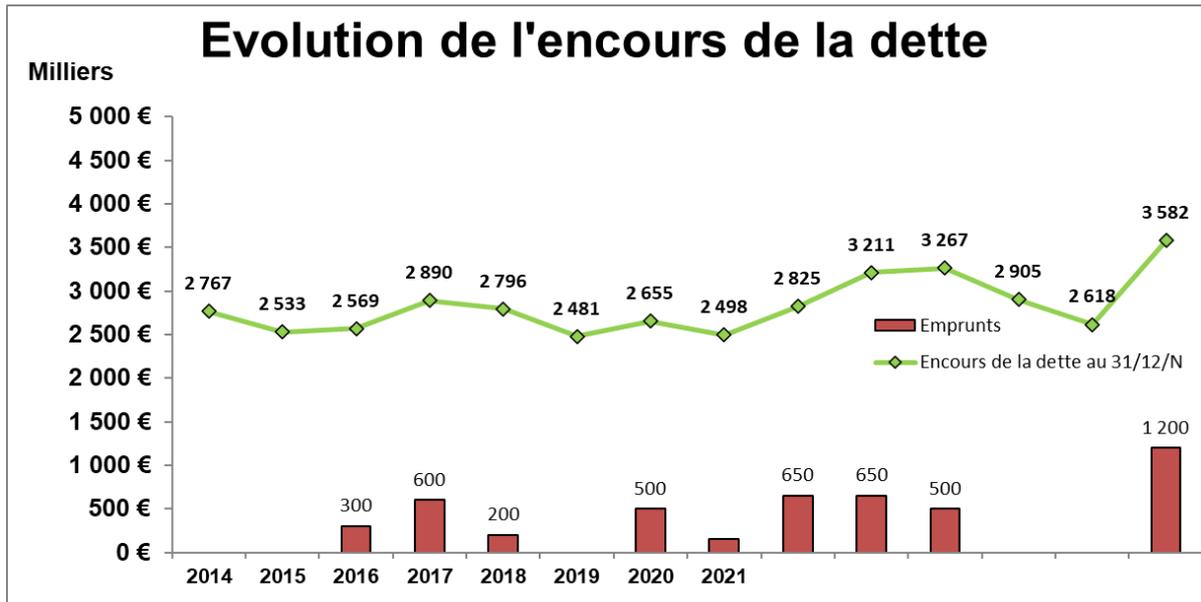
- **41,6% des dépenses d'équipement ont été réalisées**
- **9,9% des subventions d'investissement ont été perçues**
- **100,1% de recettes financières (dont TAM supérieure à la prévision)**
- **L'emprunt prévu a été réalisé à 88,6%**

V. Analyse de l'endettement

Analyse de la dette	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 31/12	2 654 573	2 497 804	2 825 410	3 210 641	3 266 636	2 905 217	2 618 080	3 582 972
Δ en %	7,0	-5,9	13,1	13,6	1,7	-11,1	-9,9	36,9
MDV en €/hab	655	619	698	800	812	721	649	887
Strate en €/hab	794	788	769	770	762	751	728	
Annuité de la dette	393 686	379 474	387 284	329 717	507 834	422 820	340 876	285 644
Δ en %	0,0	-3,6	2,1	-14,9	54,0	-16,7	-19,4	-16,2
Capital	325 988	306 769	322 395	264 769	444 004	361 419	287 137	235 108
Intérêts	67 697	72 706	64 889	64 949	63 829	61 401	53 739	50 536
MDV en €/hab	97	94	96	82	126	105	85	71
Strate en €/hab	104	112	109	104	100	97	97	

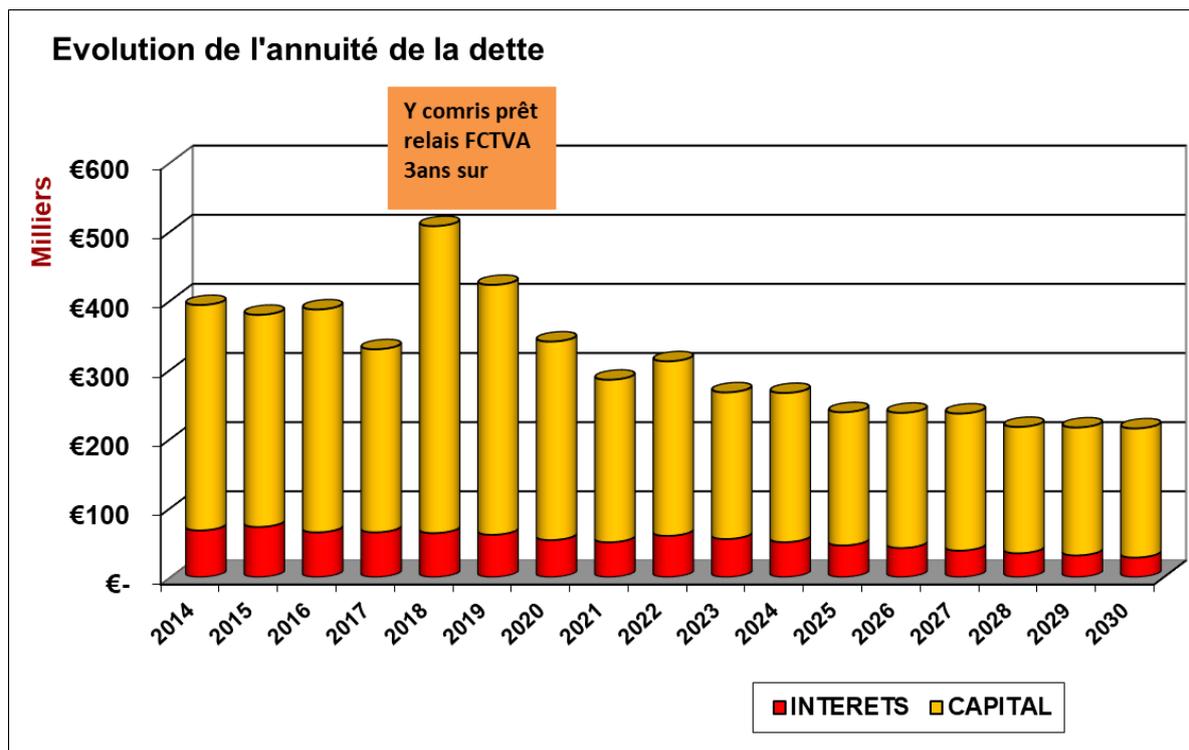


A. L'encours de de la dette sur longue période



- L'encours de la dette au 31/12/2021 : **3 582 972€** soit **887€/hab.**

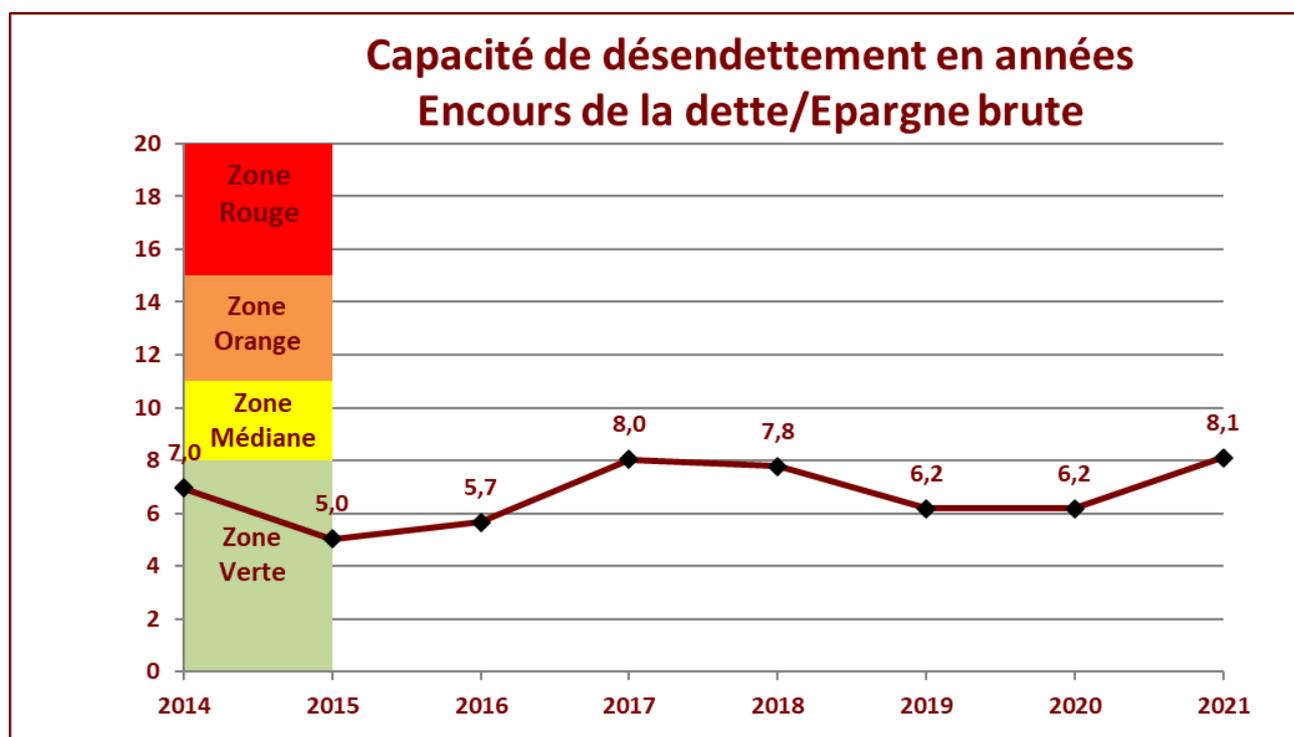
B.L'annuité de la dette



- Les taux d'intérêt variables sont toujours bas, même si la tendance est à la hausse pour les taux bancaires
- Vieillessement de dettes pas de recours à l'emprunt en 2019 et 2020 :
 - 2019: 3 emprunts soldés , (y compris le prêt relais FCTVA).
 - 2020 : 3 emprunts soldés.
 - 2021 : 2 emprunts soldés
 - 2022 : 1 emprunt sera soldé dans le courant de l'année, mais l'emprunt 2021 de 1 200 000€ avec un premier remboursement en 2022 augmentera l'annuité.

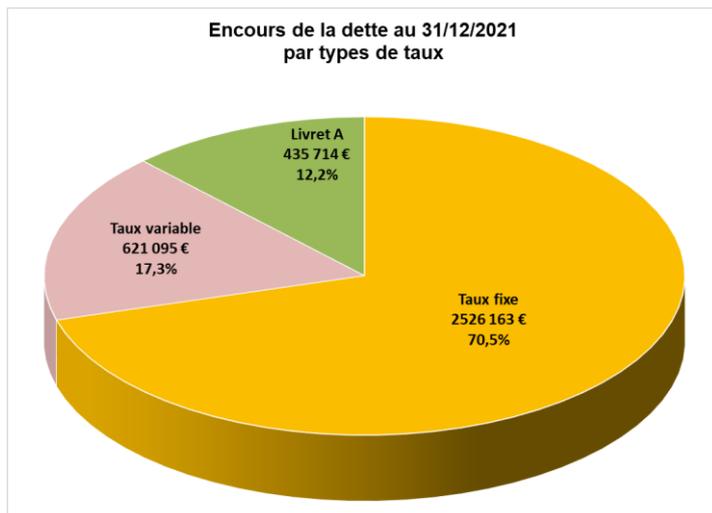
C. La capacité dynamique de désendettement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charge de la dette (annuité dette / RRF)	13,1%	12,2%	12,5%	10,4%	15,9%	12,6%	11,0%	8,7%
Taux d'endettement (en années) Encours de dettes/RRF	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	0,9	0,8	1,1
Strate	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8		
Capacité désendettement Encours/Epargne Brute (en années)	7,0	5,0	5,7	8,0	7,8	6,2	6,2	8,1
Strate	4,8	4,5	4,3	4,3	4,2	3,9	3,7	



- **La capacité dynamique de désendettement avec le nouvel emprunt se situe à la limite de la zone non critique.**
 - 8,1 années d'épargne brute de la section de fonctionnement seraient nécessaires à l'absorption de la dette.
 - Ce résultat est la conséquence de l'emprunt 2021, bien que les recettes réelles aient augmenté en 2021.
 - Ce ratio augmentera donc encore avec les emprunts incontournables pour mener à bien les projets d'investissements en cours.
 - Un accroissement des recettes réelles permettrait de lisser un peu ce ratio.

D. La structure de la dette



Au 31 décembre 2021, 13 emprunts sont en cours

- 9 à taux fixe,
- 3 à taux variables,
- 1 indexé sur le livret A

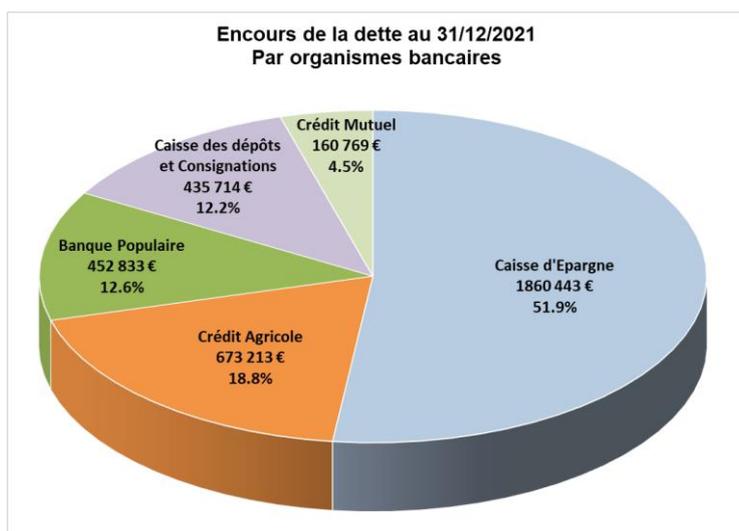
Des taux très bas depuis plusieurs années ont permis d'emprunter majoritairement à taux fixe. L'emprunt négocié en 2018 est à taux variable (Euribor 3 mois) historiquement bas avec possibilité de renégociation en taux fixe en fonction de l'évolution.

Le taux moyen des Emprunts : Rapport entre les intérêts de la dette et l'encours de la dette au 31/12

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen des emprunts	2,6%	2,9%	2,3%	2,0%	2,0%	2,1%	2,1%	1,4% (2,1%)

Le taux moyen des emprunts en 2021 est de 1,4%, le dernier emprunt de 1 200 000€ étant compris dans l'encours alors qu'il n'y a pas d'annuité sur 2021. En ne tenant pas compte de celui-ci, le taux moyen estimé serait de 2,1%.

Les taux moyens ne cessent de baisser depuis 2008 (5,2%). Ceci s'explique par le vieillissement de certaines dettes, et les taux d'intérêt très bas sur ces dernières années.



- L'encours de la dette au 31/12/2021 se répartit auprès de 5 organismes de crédit.

VI. Bilan

Rappel des principaux éléments budgétaires								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat de fonctionnement (a)	264 402 €	393 859 €	398 514 €	306 292 €	316 756 €	354 304 €	309 306 €	320 958 €
Solde d'exécution d'investissement (b)	23 406 €	-156 921 €	25 204 €	-245 848 €	67 121 €	379 203 €	-3 130 €	531 781 €
Excédent ou de déficit=(a)+(b)	287 808 €	236 938 €	423 718 €	60 444 €	383 877 €	733 507 €	306 176 €	852 740 €
Produits de fonctionnement courant (I)	2 992 351	3 115 042	3 072 932	3 140 283	3 177 945	3 285 881	3 076 835	3 263 652
Charges de fonctionnement courant (II)	2 440 641	2 537 525	2 527 328	2 656 932	2 690 007	2 822 574	2 608 837	2 782 119
EBF=Excédent brut de fonctionnement: (I)-(II)	551 710	577 517	545 604	483 351	487 938	463 306	467 998	481 532
Calcul du financement possible								
Produits de fonctionnement réels	3 003 986	3 120 397	3 102 666	3 159 466	3 185 783	3 359 974	3 095 108	3 284 363
- Charges de fonctionnements réelles	2 622 531	2 623 433	2 603 016	2 760 275	2 765 459	2 889 737	2 671 289	2 842 370
Epargne brute (ou CAF brute)	381 455	496 963	499 650	399 191	420 324	470 237	423 820	441 993
- Remboursement de dettes	325 988	306 769	322 395	264 769	444 004	361 419	287 137	235 108
Epargne nette (ou CAF nette)	55 466	190 195	177 255	134 423	-23 680	108 819	136 683	206 885
+ Autres ressources d'investissement	107 363	249 619	493 922	299 479	621 571	725 744	210 765	161 156
=Financement disponible	162 830	439 814	671 177	433 902	597 891	834 563	347 448	368 041
Financement des investissements								
CAF	381 455	496 963	499 650	399 191	420 324	470 237	423 820	441 993
Emprunts	500 000	150 000	650 000	650 000	500 000	0	0	1 200 000
Autres ressources d'investissement	107 363	249 619	493 922	299 479	621 571	725 744	210 765	161 156
Total ressources	988 818	896 582	1 643 572	1 348 671	1 541 895	1 195 982	634 585	1 803 149
Dépenses d'équipement	650 005	562 306	1 264 099	1 350 970	961 995	364 911	314 355	978 594
Remboursements de dettes (refin déduits)	325 988	306 769	322 395	264 769	444 004	361 419	287 137	235 108
Autres dépenses	50 146	56 098	48 360	50 487	52 019	56 145	56 918	53 232
Total emplois hors operation patrimoniales	1 026 139	925 173	1 634 854	1 666 226	1 458 018	782 475	658 409	1 266 934
Augmentation ou diminution fonds de roulement	62 251	-28 591	8 718	-317 556	83 877	413 507	-23 825	536 215
Fonds de roulement	76 455	47 864	56 582	-260 974	-177 097	236 410	212 586	748 800
Ratios: % aux produits de fonctionnements réels								
Ressources fiscales	58,5	58,5	58,5	59,0	60,3	57,9	59,3	58,9
DGF et autres dotations	31,7	30,6	30,0	28,5	28,9	28,2	29,8	28,4
Autres produits réels	9,8	10,9	11,5	12,5	10,8	13,9	10,9	12,7
Ratios: % aux charges de fonctionnement réelles								
Charges de personnel	47,1	49,7	51,3	49,3	51,2	52,5	52,9	53,2
Subventions et participations	9,8	10,3	9,9	9,5	9,3	9,5	9,9	9,2
Charges financières	3,1	3,3	2,9	2,8	2,7	2,3	2,1	2,0
Autres charges réelles	40,0	36,7	35,9	38,4	36,8	35,7	35,1	35,6
Autres ratios								
Encours de dettes/CAF	6,96	5,03	5,65	8,04	7,77	6,18	6,18	8,10
Encours de dettes/Produits de fonctionnement réels	0,88	0,80	0,91	1,02	1,03	0,86	0,85	1,09
CAF/produits de fonctionnement réels	0,13	0,16	0,16	0,13	0,13	0,14	0,14	0,13
Endettement								
Encours de la dette au 31/12/N	2 654 573	2 497 804	2 825 410	3 210 641	3 266 636	2 905 216	2 618 080	3 582 152
Annuité de la dette	393 686	379 474	387 284	329 717	507 834	422 820	340 876	286 328

Les augmentations des dotations avec la DSR, des contributions directes, du produit de la surtaxe sur des eaux minérales après une baisse conséquente en 2020, auxquelles s'ajoute le produit en augmentation des recettes de régie de l'ALSH, permettent à la commune une légère augmentation de l'épargne brute, malgré une progression des charges réelles dans le même temps.

En 2021, la baisse sensible du remboursement de la dette permet d'augmenter la capacité d'autofinancement, par rapport à 2020. Ceci s'explique par la baisse du remboursement en capital de la dette avec le solde de 2 emprunts en 2020 et le fait que la commune n'ait pas contracté d'emprunt ni en 2019 ni en 2020.

Après le remboursement de la dette en capital, la capacité d'autofinancement nette est de 206 885€ en nette progression par rapport aux années précédentes

Néanmoins avec le nouvel emprunt de 1 200 000€, la capacité de désendettement augmente par rapport à 2020 avec un ratio de 8,1 années qui est à la limite basse du premier seuil d'alerte.

En 2021, un excédent d'investissement du fait de l'emprunt et des travaux du programme d'investissement 2021 qui sont en cours avec beaucoup de restes à réaliser sur 2022, en contrepartie les recettes avec le versement des subventions attendues sont également reportées sur 2022.

Sur 2021 l'étude en cours pour le réseau de chaleur, a permis de constater que le premier projet avec un financement communal, même avec un retour sur investissement dans les 10 ans à venir et un taux de subvention important, ne pouvait être concomitant avec le projet de l'ALSH. Une autre orientation est à l'étude avec une DSP, peut-être moins intéressante pour les économies financières sur les charges de fonctionnement que l'autre projet, mais il n'en reste pas moins intéressant du point de vue environnemental et cela n'impacterait pas l'investissement de la commune.

Une extrême vigilance dans la gestion budgétaire est à observer avec l'engagement de la commune dans le projet phare du mandat que sont les constructions du restaurant scolaire et de l'ALSH en 2022/2023. En effet ce projet ne pourra se faire sans un recours conséquent à l'emprunt et donc un endettement important de la commune. Il faut absolument prioriser les autres investissements sur les années du mandat municipal, et contraindre ceux-ci par un montant maximum à ne pas dépasser chaque année afin de ne pas contracter d'autres emprunts que ceux prévus pour le projet.

Il faut envisager de minimiser l'emprunt par des recettes foncières que pourraient-être la vente du bâtiment place Jean Monnet (trésorerie) et du bâtiment (ancien couvent) vers l'école de musique.

Avec les nouveaux emprunts, les charges financières vont augmenter, Il faut donc également être attentif à l'évolution de notre fonctionnement, et cela d'autant plus qu'avec le retour de l'inflation notamment sur l'énergie, les carburants, l'alimentation, à consommation égale, les charges à caractère général vont d'augmenter.

Un travail de fond est à faire pour analyser les postes principaux et rechercher les économies financières, et les recettes supplémentaires notamment fiscales.

VII. Eléments de prospective et orientations budgétaires

A. Les recettes de fonctionnement 2022

Fiscalité directe

LFI 2022 revalorisation des bases 3,4% sauf sur la TH des résidences secondaires.

Simulations sans et avec augmentation des taux sur les bases 2021

Taxes	2021			2022 à taux constant			Taux +1%		Taux +1,5%		Taux +2%	
	Bases (€) nettes	Taux (%)	produits	Bases+ nlls bases estimées	Taux 2021	produits	Taux +1%	produits	Taux +1,5%	produits	Taux +2%	produits
TFB	3 814 198 €	40.92%	1 560 770 €	3 991 000 €	40.92%	1 633 117 €	41.33%	1 649 448 €	41.53%	1 657 614 €	41.74%	1 665 780 €
Coefficient correcteur TFB		0.98680	1 540 171 €			1 611 563 €		1 627 679 €		1 635 737 €		1 643 795 €
TFNB	32 152 €	87.10%	28 004 €	33 200 €	87.10%	28 917 €	87.97%	29 206 €	88.41%	29 351 €	88.84%	29 496 €
TH(second)	140 093 €	14.71%	20 608 €	144 856 €	14.71%	21 308 €	14.71%	21 308 €	14.71%	21 308 €	14.71%	21 308 €
Produit fiscal en €	1 588 783 €					1 661 789 €		1 678 194 €		1 686 396 €		1 694 598 €
						<i>Différence 2022/2021</i>		73 006 €		89 411 €		97 613 €
												105 816 €

Le conseil devra se positionner sur l'augmentation des taux, la recette à minima étant de **1 641 447€** hors compensations et rôles supplémentaires

Les Dotations/participations : estimations en fonction de la loi de finances 2022

- DGF : Gel de l'enveloppe, variation fonction des composantes, pour la commune cette recette devrait être sensiblement identique à 2021.
- Montant de la DSR devrait augmenter, l'enveloppe globale augmente de +3,8% mais difficile d'estimer le montant exact de la variation pour la commune.
- La DNP devrait rester stable.
- FDPTP: Enveloppe identique, mais là aussi difficile d'estimer la variation pour la commune.
- Les compensations (TP/THRS/TF) sont liées aussi à la réforme, on peut estimer une enveloppe à minima identique.
- Dotation bonifiée pour les titres sécurisés: **12 130€**, dans la perspective d'un nombre de titres supérieur à 1875.

Les montants réels des dotations devraient être connus courant mars.

Fiscalité indirecte

- Difficile d'estimer le montant des droits de mutations liés aux transactions immobilières, surtout avec les effets de la crise, on peut espérer un montant équivalent à la moyenne 2018-2019 de l'ordre de 80 000€.
- La surtaxe sur les eaux minérales est fonction de la commercialisation, la recette de 2021 est en augmentation mais n'a pas retrouvé le montant de 2019. Il peut être envisagé d'inscrire un montant de **80 000€**.
- FNGIR, un montant plutôt stable (4 450€).
- Montant de l'attribution de compensation versée par Mond'Arverne 2021 : **180 534 €**.

Evolution des autres recettes

- Les régies de recettes ALSH : Forte baisse de la régie en 2020 du fait de la crise, on peut espérer une recette au moins équivalente à 2019 soit **220 000€** avec les subventions de la CAF. Mise en place des nouveaux coefficients depuis septembre 2021, il est difficile d'estimer l'impact sur les recettes de régie, sur une année pleine.
- Le revenu des immeubles devrait baisser sensiblement sur la période 2022, en effet, 3 appartements vont se libérer sur le 1^{er} semestre, et la trésorerie libère ses locaux à la fin de 1^{er} trimestre. Il faudra tenir compte du loyer de la poste sur une année complète dont l'amortissement est terminé auprès de l'EPFSMAF.
- Participation du syndicat du collègue, équivalente à 2021
- Les recettes du service balayage estimées à **70 000€**
- Le remboursement des charges de personnel : difficile à estimer de l'ordre mais des arrêts maladie en cours, des congés maternité prévus..

B. Les charges de fonctionnement 2022

Les charges de personnel : 1 700 000€

- L'évolution de ces charges doit prendre en compte les changements de grade et d'échelons prévus en 2022
- La revalorisation des grilles.
- Le volume des heures complémentaires et supplémentaires.
- Le recrutement d'un agent pour le service urbanisme/accueil
- Le départ d'un agent de catégorie A (DGS)
- Le mouvement de personnel en interne
- Un agent (B) pour la gestion de la commande publique à temps partiel
- Des contrats temporaires

Les charges à caractère général

- Prise en compte de l'inflation moyenne estimée pour 2022
- Prise en compte de l'inflation du coût de l'énergie et des carburants
- Les coûts de location/maintenance/gestion de la balayeuse ainsi que le coût des carburants
- Estimation des besoins en fournitures pour les travaux en régie :
- Des travaux de voiries et sur terrains à prévoir (via le marché à bon de commande).
- Travaux d'entretien de bâtiments
- Les frais de formation.
- Des frais d'hébergement des data plus importants (transformation numérique)

Les autres charges

- Subventions aux associations (fonction des critères), mais une enveloppe au moins égale à celle du BP 2021, Les participations SDIS, SIEG (augmentation de 5%).

Les frais financiers (intérêts) estimés à 55 000€

- en augmentation avec le nouvel emprunt, et à prévoir ceux pour l'emprunt estimé sur 2022 :

C. Les prévisions de dépenses et recettes d'investissement

Au moment du débat d'orientation, il est difficile de faire des projections d'investissement, la crise liée au COVID-19 venant fortement perturber les marchés, l'inflation sur les matières premières et biens d'équipement est très importante en ce début d'année.

Pour orienter le débat, voici ci-dessous selon les dernières estimations ce que pourrait être le budget d'investissement de la commune à partir de 2022, jusqu'à la fin du mandat. Le projet phare du mandat avec les constructions des nouveaux ALSH et restaurant scolaire est en phase d'appel d'offres, et effectivement les dernières estimations sont en nette augmentation. Ces estimations montrent que l'emprunt sera conséquent et obligera la commune à restreindre ses autres investissements dans des enveloppes maximum.

Dans ces enveloppes il faudra tenir compte, des travaux urgents du Chantou prévus pour 2022, des frais liés au projet maraichage en cours, de la transformation du local de la poste, de la voirie rue de la prairie, du stade foot, de l'évolution de l'éclairage public.

Dans les tableaux sont alloués des crédits pour le nouveau cimetière, qui doit absolument être en cours de création sur la fin du mandat.

De même il est difficile d'estimer les subventions qui seront fonction des projets, des ventes immobilières (estimées) permettront de limiter l'emprunt.

Estimation ci-dessous avec l'obtention des subventions espérées

	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL DES DEPENSES	4 496 227	3 009 372	923 396	609 988	378 923
DEFICIT Antérieur à reporter estimation	- 410 044	113 778	- 171 057	- 364 356	- 352 665
CHARGES FINANCIERES dont :	317 440	288 594	322 353	292 141	289 281
DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 588 831	2 607 000	772 100	682 202	442 306
Informatique, matériels, mobiliers et divers équipements dot	29 972	22 000	22 100	22 202	22 306
Foncier	44 160	45 000	20 000	20 000	20 000
épenses d'équipement - Opérations en cours ou projets don	4 414 699	2 440 000	480 000	340 000	200 000
Renovation école maternelle	198 420				
Salle Polyvalente	539 944				
Etude réseau de chaleur	29 970				
Aménagement Saladis	180 000				
Aménagement Parc	22 000				
Opération Solaire Dôme	40 000	40 000	20 000		
ALSH/Restaurant scolaire	3 111 783	2 300 000	360 000		
*Couts annexes ALSH/Restaurant estimation	53 000				
*ALS/Restaurant scolaire (nouveaux mobiliers)	100 000	100 000			
Cimetière (aménagement/études..) + redevances archéologiques	35 000	-	100 000	100 000	200 000
Divers Bâtiments / Voiries / Reseaux	90 430				
Eglise (clocher)				240 000	
Eclairage public	14 152				
Divers Equipements (à arbitrer)	100 000	100 000	250 000	300 000	200 000
estimation déficit	- 113 778	171 057	364 356	352 665	282 733

RECETTES					
	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL DES RECETTES	4 382 449	3 180 429	1 287 752	962 652	661 655
Opérations d'ordre	126 760	108 000	100 000	100 000	100 000
Produits de cession (Ancien couvent, perception)		700 000			
RECETTES FINANCIERES	1 850 000	1 075 529	1 067 752	742 652	441 655
F.C.T.V.A. (sur C.A. n-2)	35 000	160 529	752 752	427 652	126 655
TAM (estimation)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Excédent Fonctionnement capitalisé	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
EMPRUNT	1 500 000	600 000			
Subventions d'équipement estimées	2 405 689	1 296 900	120 000	120 000	120 000
SALADIS (R à R) + Signalétique	120 000				
Salle Polyvalente	372 867				
Maternelle					
<i>*R à R 2021 (DETR, DSII, Bonus relance)</i>	147 141				
<i>* Ambition relance</i>	40 000				
Solaire Dome	5 000				
ALSH / Resaurant scolaire	1697881	1296900			
Réseau de chaleur CD					
<i>*Réseau de chaleur ADEME/ADUHME/..</i>	16 350				
<i>*Réseau de chaleur CD</i>	6 450				
DETR 2024, 2025, 2026? (aménagement de bourg, accessibilité, cimetièrè ..)			120 000	120 000	120 000
Programme FIC avprès 2024?					